

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 19 février 2018 à 19 h 00, à la Salle Edgar Faure, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire.

Nombre de conseillers-ères en exercice : 35
Nombre de conseillers-ères présents-es : 28
Nombre de procurations : 07
Nombre de conseillers-ères votants : 35
Date de convocation : 13 février 2018
Date de publication : 27 février 2018

Conseillers-ères présents-es : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFÈVRE,
Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme Frédérique DRAY, M. Jean-Pierre CUINET,
M. Paul ROCHE, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT,
Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON,
Mme Catherine DEMORTIER, Mme Isabelle VOUTQUENNE, M. Mathieu BERTHAUD,
M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD,
Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMDAOUI, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie SERMIER,
M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Sylvette MARCHAND à Mme Frédérique DRAY
M. Sevin KAYI à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
M. Jacques PÉCHINOT à M. Stéphane CHAMPANHET
Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE à M. Jean-Pascal FICHÈRE
Mme Esther SCHLEGEL à M. Jean-Marie SERMIER
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Isabelle VOUTQUENNE (jusqu'à la DCM 18.19.02.11)
Mme Sylvie HEDIN à M. Ako HAMDAOUI

Conseillers-ères absents-es non représentés-ées :

M. Philippe JABOVISTE (DCM 18.19.02.05) ;
M. Alexandre DOUZENEL (DCM 18.19.02.12) ;
M. Gilbert CARD (DCM 18.19.02.17)

M. le Maire : *Je déclare ouverte cette séance du 19 février 2018. Je vais d'abord vous donner lecture des pouvoirs pour cette séance :*

- Mme Sylvette MARCHAND à Mme Frédérique DRAY ;
- M. Jacques PÉCHINOT à M. Stéphane CHAMPANHET ;
- Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE à M. Jean-Pascal FICHÈRE ;
- Mme Esther SCHLEGEL à M. Jean-Marie SERMIER ;
- M. Sevin KAYI à M. Jean-Baptiste GAGNOUX ;
- Mme Laetitia CUSSEY à Mme Isabelle VOUTQUENNE ;
- Mme Sylvie HEDIN à M. Ako HAMDAOUI.

Il nous faut nommer un ou une secrétaire de séance. Dans l'ordre du tableau, nous proposons donc que ce soit le tour de Paul ROCHE. Acceptes-tu ? Oui, sans problème. Je demande un peu de silence à tout le monde.

Le premier point porte donc sur l'approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2017. J'ai un point de rectification qui concerne la voie Grévy, dans l'intervention d'Isabelle DELAINE. Il y a un kilométrage à rectifier. Ce sera fait en fonction des précisions qu'elle a apportées sur ce kilométrage. Page 31 au sujet de la voie verte, il fallait lire 19,438 kms sur la

totalité du tracé au lieu de 19 438 kms et 13,624 kms sur le territoire de la CAGD au lieu de 13 624 kms.

Y a-t-il d'autres observations au sujet de ce compte-rendu ? Je n'en vois pas. Nous allons donc approuver ce compte rendu. Y a-t-il des personnes contre ou qui s'abstiennent ? Ce compte rendu est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2017.

Le point suivant concerne la modification des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations de pouvoir. Vous avez eu ces décisions. Y a-t-il des observations ?

M. DRUET : Bonsoir, au niveau des décisions de tarifs, j'ai vu que de nouveaux tarifs, qui n'existaient pas en 2017, étaient mis en place. Je voulais savoir s'il y avait de nouveaux services.

M. le Maire : Des nouveaux services qui sont apportés dans les décisions ?

M. DRUET : Oui, sur 2018 par rapport à 2017.

M. le Maire : Je pense qu'il y a quelques nouveaux tarifs. C'est possible. Nous pouvons regarder précisément, si vous le souhaitez. Je pense notamment à des locations de matériel aux services techniques, qui ont pu être apportées en plus. Nous pourrions vous apporter les différents suppléments qu'il y a pu avoir dans les différents types de services ou de matériels apporté aux services techniques. Pour l'essentiel, dans l'immense majorité des cas, il n'y a pas d'évolution dans les tarifs. Il y en a quelques-unes sur les barrières (notamment de prêt), pour être en cohérence avec les autres collectivités parce que nous nous sommes rendu compte que c'était beaucoup moins élevé en ce qui nous concerne, notamment dans la location à d'autres collectivités. Je pense, par exemple, à la Percée du Vin jaune pour laquelle nous avons prêté des barrières. Mais, dans l'ensemble, il n'y a pas de changement important à part cette question et quelques équipements sportifs en location, également.

Mme BARTHOULOT : Monsieur le Maire, il n'y avait pas de tarification par rapport à cette location de matériel l'an dernier et on voit que, cette année, ces tarifs ont été ajoutés. C'est pour cela que nous posons cette question.

M. HAMDAOUI : Par exemple, je vois « motopompe » qui n'existait pas avant. Cela signifie-t-il que nous allons faire de la location aux particuliers ?

M. le Maire : Non, ce n'est pas à destination des particuliers. D'une collectivité à une autre, généralement en dehors la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il peut y avoir du prêt de matériel. C'est normal. Je trouve qu'il existe de bons procédés entre collectivités. Il n'en demeure pas moins, s'agissant de matériel qui appartient à notre Collectivité - Ville et Communauté d'Agglomération du Grand Dole -, que si une location est faite à un autre partenaire, qu'il est normal que cela se fasse dans le cadre d'une location.

M. HAMDAOUI : Si le but est de faire de la location à d'autres collectivités, ce sont des services que doit prendre en charge la Communauté d'Agglomération du Grand Dole que d'acheter ce matériel pour le louer ou le mettre à disposition des collectivités.

M. le Maire : En tout état de cause, cela reste du matériel qui appartient à la Ville de Dole. Après, s'il s'agit de matériel qui a vocation à être loué à des collectivités issues de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il s'agit d'une autre question. Il n'en demeure pas moins que nous avons aussi du matériel qui se prête aux associations qui sont, parfois, issues de la Ville. Mais je vous rejoins sur le fait que, s'il s'agit d'équipement ayant pour but d'être loué régulièrement aux 46 autres communes, cela pourrait être dans ce cas-là.

M. FICHÈRE : Il faut quand même dire que nous n'avons pas une activité de location. Peu de matériel n'est acheté que pour cela. C'est pour cette raison que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'a pas de service technique en tant que tel, aujourd'hui. Il n'est donc pas surprenant que tous les équipements soient propriétés de la Ville de Dole. Nous en avons aussi.

M. le Maire : Bien, y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Voici donc pour cette prise d'acte et décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte des décisions.

Je passe au rapport n° 1. La parole est à Isabelle MANGIN.

RAPPORT N° 01 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire.

Par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil Communautaire a validé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, afin de prendre en compte, notamment, les modifications induites par l'application de la loi NOTRe. Une réorganisation des compétences obligatoires et optionnelles a ainsi été opérée. Cependant, quelques ajustements techniques s'avèrent encore nécessaires, portant sur les annexes des statuts et sur le libellé de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de la vie ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin de prendre en compte l'ensemble des éléments énoncés dans la délibération du 5 octobre 2017, en conformité avec l'article du Code général des Collectivités territoriales.

M. le Maire : Bien, je vous remercie Isabelle, pour ces précisions. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je vais donc le mettre aux voix. Y a-t-il des personnes qui sont contre ou qui s'abstiennent ? Bien, ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

RAPPORT N° 02 : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

M. le Maire : Je vais laisser la parole à Daniel GERMOND, et j'apporterai, ensuite, les différents éléments sur ce rapport budgétaire.

M. GERMOND : Merci Monsieur le Maire.

La présentation des orientations budgétaires 2018 est organisée selon les quatre volets suivants :

- un exposé du Maire portant sur des considérations d'ordre général, issues des principales données de la Loi de Finances Initiale pour 2018, qui guideront l'action de l'exécutif tout au long de cet exercice budgétaire ;
- une présentation des propositions retenues par l'exécutif dans le cadre de son engagement dans la démarche de mise en place d'un pacte fiscal et financier, élaboré par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en concertation avec ses communes membres, ainsi que les effets des différentes options sur la structure du budget ;
- une projection schématique des principaux choix retenus dans l'optique de la construction du Budget Primitif 2018, reposant notamment sur :
 - o l'évolution de l'autofinancement prévisionnel,
 - o le programme d'investissement,
 - o la structure et la gestion de la dette,
 - o l'évolution de la masse salariale.
- un focus particulier sur les différentes innovations et évolutions importantes qui se présentent à la Ville de Dole, dans son mode de fonctionnement (diversification des modes de gestion par le recours à des Sociétés d'Économie Mixte ou des Sociétés Publiques Locales, pour gérer certains services et l'appuyer dans son développement, modernisation des outils numériques à l'attention des agents et des administrés, etc.).

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après débat, d'approuver les orientations budgétaires 2018.

M. le Maire : Bien, je vous remercie. En fonction de ce cadre qui a été évoqué par Daniel GERMOND, je vais vous présenter notre rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2018, qui précède comme chaque année le vote du Budget Primitif dans les deux mois pour les villes de plus de 3 500 habitants. Il s'agit d'un rapport d'orientations budgétaires imposé par la loi.

Cette délibération tient également compte du fait que nous sommes désormais sur un vote, et non plus une prise d'acte, depuis la loi NOTRe.

Les orientations budgétaires en cours, pour constituer notre Budget Primitif 2018, doivent tenir compte d'un certain nombre d'éléments :

Pour constituer ce budget, nous devons faire face à une baisse des dotations, qui a été sans précédent depuis cinq ans, d'un montant, au niveau national, de plus de 11 milliards d'euros. La baisse, en 2014, était de 1,5 milliard d'euros. Elle est passée, entre 2015 et 2017, à 10 milliards d'euros. Pour 2018, cette enveloppe des dotations globales de fonctionnement au niveau national, est gelée (ni baisse ni augmentation). Sur les cinq années qui viennent de se dérouler, c'est bien

un effort extrêmement conséquent de plus de 11 milliards d'euros qui a été demandé aux collectivités. Cette situation entraîne donc un impact local. Pour les collectivités, vous voyez que, globalement, cette situation conduit, en 2013, à une enveloppe générale de 41 milliards d'euros. Vous voyez ensuite une baisse continue pour les collectivités pour arriver, en 2018, à 27 milliards d'euros environ. Pour la Ville de Dole, naturellement (tableau de droite), vous constatez une baisse continue de nos dotations, qui s'aggrave d'année en année, et qui conduit localement, sur la période de 2013 à 2018, à une baisse de 1 561 000 euros. Chaque année, cette enveloppe nous manque. Cela peut permettre à chacun d'entre vous de comprendre la difficulté dans laquelle se trouvent les collectivités et, naturellement, la nôtre également.

Concernant le cadre de la fiscalité, nous avons la question du coefficient de revalorisation des valeurs locatives qui, pour la première fois, sera à 0 (pas d'évolution des bases des valeurs locatives). L'historique de ces cinq dernières années vous montre également l'évolution.

Je rappelle les taux de la fiscalité de notre Collectivité en 2017 :

- o 13,43 % pour la taxe d'habitation,
- o 21,22 % pour la taxe foncière du bâti,
- o 35,61 % pour la taxe foncière des propriétés non bâties.

À la baisse cumulée des dotations en cinq ans, s'ajoute cette année la réforme de la taxe d'habitation et, plus globalement, du financement des collectivités. La réforme de la taxe d'habitation entrera en vigueur en 2018 sur la base des contributions 2017 soit - 30 % en 2018, - 65 % en 2019 et - 100 % à compter de 2020. Vous avez pu constater, en observant le dossier qui vous a été transmis, le mécanisme de modification de la perception de la taxe d'habitation. Pour bénéficier du dégrèvement qui sera mis en place par l'État, les foyers fiscaux devront disposer d'un revenu qui n'excède pas un certain nombre de plafonds, en fonction du revenu fiscal de référence tel qu'indiqué dans le tableau.

Finalement, il faudra tenir compte, au cours de l'élaboration de notre budget, de cet élément de modification de la taxe d'habitation, et également d'un élément supplémentaire annoncé par le Gouvernement : le fait de rebâtir la fiscalité locale dans les années qui viennent. Tous ces éléments constituent des difficultés supplémentaires pour les collectivités. J'y reviendrai à la fin du rapport.

La construction du Budget Primitif 2018 doit également s'attacher à la question de l'évolution de notre dette. Aujourd'hui, l'encours fixé au 1er janvier 2018 est de 38 570 000 euros avec un capital payé sur la période 2018 à 3 800 000 euros. Nous vous avons ajouté un graphique permettant de comprendre l'évolution de l'encours de notre dette. Celle-ci étant fixée en 2013 à un peu plus de 40 millions d'euros, elle s'établit en 2018 à 38 850 000 euros. L'objectif que nous tenterons de nous fixer pour 2018 étant une dette à 38 550 000 euros (dans son encours). Vous constatez que, sur ce mandat, l'évolution de l'encours de la dette est à la baisse progressive. Je crois qu'il s'agit d'un élément important pour les finances de notre Collectivité. Vous distinguez, aussi, les éléments relatifs aux prêteurs de cette dette et au type de risques en fonction du type d'emprunt.

Je précise également que la capacité de désendettement de notre Collectivité est aujourd'hui fixée à à peine plus de dix années, ce qui reste dans des ratios acceptables comparativement aux moyennes effectuées vers les villes de la même strate.

Un autre élément important de la construction budgétaire est la masse salariale de notre Collectivité. Chacun sait que notre Collectivité a mutualisé ses services avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous présenterons donc les effectifs dans son évolution 2013 - 2018, dans ce rapport d'orientations budgétaires, avec les effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Sur la période considérée, nous avons donc une baisse d'environ 49 agents pour la Ville de Dole, une augmentation de 16 sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sachant bien qu'au cours de cette période, des transferts de compétences ont eu lieu entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la collectivité intercommunale montant en charge, successivement, en fonction des lois et des souhaits locaux. Sur la période, au total, nous voyons que 33 agents en moins ont constitué l'évolution de l'effectif de notre masse salariale. En équivalent temps plein, ceci évolue également au cours de la période.

Nous avons donc la volonté de contenir une masse salariale, compte tenu des charges de fonctionnement qui sont maîtrisées, et que nous voulons maîtriser, ce qui passe forcément par une maîtrise des évolutions de nos effectifs. L'objectif 2018 est fixé à une masse salariale d'environ 14 230 000 euros ce qui conduit au souhait d'une baisse d'environ 1 % de la masse salariale sans tenir compte d'éventuels transferts.

La construction du budget, avec l'ensemble de ces éléments, est aussi la poursuite d'un certain nombre d'investissements pour la Collectivité. Ces investissements tiendront forcément compte d'une maîtrise de nos charges de fonctionnement. Ceci étant, il est indispensable de continuer une politique d'investissements majeurs permettant le développement de notre Ville. J'en citerai un certain nombre. Que va-t-on faire au cours de cette année ? Quels seront donc les objectifs ?

Nous avons plusieurs priorités :

- des équipements et des rénovations en faveur de l'éducation. Nous avons, au sein de notre Collectivité, des bâtiments qui nécessitent des travaux, des rénovations, et nous avons besoin de pouvoir doter nos écoles et nos structures de la petite enfance, d'un certain nombre de rénovations, de réhabilitations extrêmement nécessaires, évaluées autour de 2 millions d'euros. Nous donnerons des précisions lors de l'élaboration du budget. L'éducation, pour le niveau primaire et maternelle, relève de notre compétence, et nous souhaitons exercer pleinement cette compétence. Les réhabilitations d'écoles et de crèches sont une priorité majeure de notre mandat. Nous y reviendrons au cours du Conseil Municipal ;
- la poursuite de la rénovation du théâtre, lieu culturel majeur pour notre Ville. Les travaux ont commencé, depuis un moment, sur la partie extérieure. Nous entamerons la partie intérieure au cours de cette année. Il s'agit d'une enveloppe envisagée d'environ 1 900 000 euros ;
- l'entretien constant et progressif des équipements sportifs. Là aussi, il y a beaucoup de choses à faire : gymnase, centre équestre (qui a besoin d'un certain nombre de modernisations). Nous savons qu'il y a également des besoins sur le Pasquier. Les choses se feront progressivement, au cours des années qui viennent, et nous commencerons par une enveloppe envisagée de 300 000 euros.

Nous veillerons également à la rénovation des voiries communales et du centre-ville. Nous poursuivrons, naturellement, la dernière phase de travaux, à partir de cet été, sur la place aux Fleurs, rue des Arènes, pour la partie piétonne – ce qui reste l'objectif majeur du mandat – et, au-delà de cet investissement sur ce dernier secteur, des besoins ont été identifiés, en termes de rénovations, sur un certain nombre d'autres secteurs de la Ville.

Une autre priorité concernera la sécurité avec une phase, certes moins importante, d'extension du réseau de vidéoprotection, particulièrement – comme je l'avais dit au dernier Conseil Municipal –, sur des zones dédiées aux scolaires ou autour de carrefours majeurs de la Ville.

N'oublions pas qu'une collectivité doit aussi se tourner vers l'avenir. Nous consacrerons donc également des crédits d'investissement en faveur de l'innovation, par des systèmes nécessaires autour du numérique, potentiellement autour de ce que l'on appelle les « Smart Cities ».

Nous aurons, également, le souci du développement durable avec, notamment, une étude que nous allons lancer sur la consommation énergétique de nos bâtiments municipaux. Il y a, sur ce territoire et dans notre Collectivité, un patrimoine immobilier très conséquent et, malheureusement, de nombreux bâtiments à réhabiliter (pas seulement dans le domaine du sport et de l'éducation). Cette étude énergétique des bâtiments permettra de cibler les difficultés, les points noirs, sur l'ensemble du patrimoine municipal, et de pouvoir définir, ensuite, les priorités en termes de phasage des prochains investissements sur nos bâtiments.

En dehors de ces investissements, nous avons des outils, mis en place ces dernières années :

- la diversification des modes de gestion des compétences ;
- les deux SEMOP (en termes de gestion de l'eau et de l'assainissement) ;
- les deux Sociétés Publiques Locales (SPL HELLO Dole, SPL Grand Dole Développement 39) avec une montée en capital possible au cours de l'année pour pouvoir continuer les investissements de la SPL ;
- la modernisation d'outils informatiques et numériques avec un guichet unique personnalisé facilitant la relation citoyen avec des outils web sur un certain nombre de demandes de documents administratifs ;
- la poursuite de la dématérialisation numérique d'un certain nombre de documents (notamment financiers et d'urbanisme) ;
- l'association de la Ville de Dole à la démarche expérimentale de certification des comptes lancée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Pour résumer, ces orientations budgétaires sont marquées par une accumulation des baisses de dotations sans précédent, et par une incertitude totale sur les financements futurs des collectivités décidés par le Gouvernement. Ces orientations se doivent donc de ne pas rester statiques en matière d'évolution de notre Collectivité, et d'être ouvertes sur le développement de notre Ville, mais nous devons donc faire avec les difficultés que j'ai énoncées : l'impact, en pleine année, de la baisse des dotations de 1 561 000 euros et les incertitudes sur la fiscalité. Nous devons aussi prendre en compte la montée en charge, par la loi ou par la volonté locale, des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avec des transferts nouveaux souhaités, pour un certain nombre d'entre eux, depuis des années. Je pense, notamment, à la question du Conservatoire. La réflexion est en cours.

L'engagement de la Ville de Dole dans ce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est en train d'élaborer c'est-à-dire un pacte financier et fiscal, est également attendu et souhaité. Je le

dis, si la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par ses nouveaux besoins de financement dus à ses transferts et à ses nouvelles compétences, évoluée, dans sa fiscalité notamment, en l'augmentant, la Ville de Dole, respectant ses engagements du pacte financier et fiscal élaboré, baissera ses impôts pour la Collectivité municipale.

Enfin, nous poursuivrons les investissements que j'ai cités afin de moderniser ceux-ci et de garantir des services aux Dolois.

Voilà, mesdames et messieurs, les différents éléments de ce rapport d'orientations budgétaires. Celui-ci entraîne bien évidemment débat et je vous cède donc la parole. Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ?

M. CARD : *Sur la ligne des investissements, il était marqué 443 000 euros, je crois, sur les acquisitions foncières. Vous n'en avez pas parlé.*

M. le Maire : *Oui, effectivement, je n'en ai pas parlé parce que je suis resté sur les priorités que nous fixons. Cela ne signifie pas que ce n'en est pas une, mais les acquisitions foncières sont de différents ordres. La plupart du temps, il s'agit d'opportunités, à un moment ou à un autre. Aujourd'hui, nous n'avons pas de foncier envisagé particulièrement, mais nous avons parfois des achats de parcelles, de bâtiments, qui peuvent être effectués. Nous consacrons donc, chaque année, une enveloppe sur le budget à ce sujet.*

Mme BARTHOULOT : *Toujours au sujet des politiques d'investissements dans les écoles et crèches, vous avez noté Sorbiers, Rockefeller, Wilson, Lutins et puis les autres établissements que vous pensez réhabiliter. Quels sont-ils ?*

M. le Maire : *Il y a plusieurs choses. Vous comprendrez, tout d'abord, que nous ne pouvons pas non plus multiplier, partout, des rénovations. Certes, le besoin s'en fait sentir à plusieurs endroits, mais nous priorisons. Chacun connaît notre projet sur l'école Wilson – nous l'évoquerons tout à l'heure par délibération – et notre projet sur l'école Rockefeller – nous en parlerons également tout à l'heure dans la délibération –. Sur la crèche des Lutins, il reste encore quelques travaux à faire. Concernant les Sorbiers, chacun sait pourquoi nous reconstruisons (suite à l'incendie).*

Mais je n'oublie pas non plus que nous avons un certain nombre de petits investissements qui attendent dans différentes écoles. Nous consacrerons donc, indépendamment des gros investissements (ceux qui sont entre parenthèses dans le tableau), des sommes plus faibles à un certain nombre de petites réhabilitations attendues. Ce qui est certain c'est que, au cours de cette année, nous allons cibler une enveloppe d'environ 200 000 euros cumulés, pour ces petits équipements, pour ces petites rénovations, et tout le reste, pour les principaux investissements que j'ai indiqués ici. Je le dis avec force, ce soir, l'investissement dans nos écoles et dans nos crèches est extrêmement conséquent pour l'année 2018. Il s'agit d'une priorité forte. C'est notre souhait. Nous assumons cette politique. Je pense que nos enfants, que ce soit au niveau de la petite enfance, de la maternelle ou de l'école primaire, doivent évoluer dans des structures acceptables.

Il y aurait encore beaucoup à faire. Nous programmons les choses progressivement, mais il s'agit probablement d'une enveloppe sans précédent pour une année, depuis ces dernières années en tout cas. Personnellement, depuis les dix dernières années, je n'ai jamais vu un montant de ce niveau.

Mme BARTHOULOT : *Justement, concernant la crèche des Petits-Loups, qui a brûlé, nous nous étonnons que les ruines soient toujours présentes dans le quartier des Mesnils-Pasteur. Est-ce parce qu'il s'agit d'un quartier populaire que vous laissez ces ruines en place ? Cela fait quand même quatre ans que les ruines sont toujours là. Je regrette que les enfants des Mesnils-Pasteur soient accueillis dans un espace fermé, sans lumière naturelle, et qu'il n'y ait pas davantage de volonté de refaire un équipement puisque vous avez reçu, aussi, 900 000 euros des assurances pour réhabiliter cet espace. Cela me gêne que la ruine reste en place au quartier des Mesnils-Pasteur depuis quatre ans. Je ne pense pas que vous auriez laissé cette ruine en place si cela avait été au centre-ville ou ailleurs.*

M. le Maire : *Madame BARTHOULOT, je trouve effectivement, comme le dit Jean-Philippe LEFÈVRE, qu'il s'agit d'un procès d'intention. Vous savez, Madame BARTHOULOT, le quartier des Mesnils-Pasteur ne se résume pas à la crèche, dans les politiques municipales et intercommunales dédiées à ce quartier. Je veux bien recevoir toutes les leçons sur le quartier des Mesnils-Pasteur ; j'ai été présent depuis 2014, représentant d'abord le Maire, Jean-Marie SERMIER, et le Président de l'Agglomération. Je connais parfaitement les attentes qu'il y a sur le quartier. Je sais tout ce que nous avons fait sur le quartier depuis 2014, et je peux tout vous citer, y compris la consolidation d'une structure qui ne l'était pas, qu'est la régie de quartier. Elle était jeune, certes, mais elle avait besoin d'être consolidée. Je ne vais pas vous faire la liste, ici, de tout ce qui a été fait. Je note simplement le fait que, en matière de résultats électoraux, nous pouvons voir l'inversion qui s'est produite ces derniers temps. Je n'en dirai pas plus.*

Mme BARTHOULOT : Je n'ai pas dit que vous n'aviez rien fait. Je dis juste que...

M. le Maire : Attendez, je ne vous ai pas donné la parole. Je n'ai pas terminé.

Pour revenir au problème que vous évoquez, vous savez – j'en ai déjà parlé – que si nous n'avons pas réhabilité, pour l'instant, la crèche des Petits-Loups, c'est parce que, premièrement, la nécessité était de trouver une solution alternative immédiate, ce que nous avons fait. Deuxièmement, il fallait pouvoir envisager une nouvelle crèche au moment du dossier ANRU 2 (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Aujourd'hui, le dossier ANRU 2, « quartier d'intérêt régional », nous a permis de lancer une étude globale sur le quartier pour cet ANRU 2. Nous sommes, aujourd'hui, dans la préfiguration de cet ANRU 2 et des priorités. Le dossier qui va être envoyé, dans les jours qui viennent, à la DDT (Direction Départementale des Territoires), pour instruction, ensuite, au niveau de l'ANRU, nous permet de dire que la réhabilitation de ce site, pour la crèche des Petits-Loups, est actée, en ce qui nous concerne. Cela signifie donc que nous attendons, désormais, que la situation évolue au niveau de l'ANRU pour pouvoir effectuer un certain nombre de choses. Je peux vous dire que, potentiellement, au cours de cette année, nous mettrons ce site à terre de manière à le rendre propre. Nous pourrions ensuite évoquer la reconstruction d'une crèche, sur cet ensemble.

Mais, pas de procès d'intention. Il faut aussi bien comprendre qu'il serait complètement contradictoire, dans notre politique, de dénoncer des baisses de dotations et, lorsque nous pouvons en bénéficier par des crédits ANRU, de vouloir précipiter les choses et ne pas en bénéficier. La solution qui a été trouvée est une solution qui fonctionne, mais qui n'est pas durable. Nous effectuerons donc les choses, progressivement, d'ici la fin de ce mandat, concernant ce site. Faites attention, Madame BARTHOULOT, à ne pas considérer que nous estimons que, parce qu'il s'agit d'un quartier classé « zone urbaine prioritaire », nous ne sommes pas vigilants à la bonne tenue de l'ensemble par rapport aux habitants de ce quartier. Cela, je ne peux pas l'entendre.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. HAMDAOUI : Je vais d'abord faire des remarques sur la forme et je reviendrai après sur le fond.

Sur la forme, le rapport nous fournit assez peu d'informations concernant les orientations définitives. Je voudrais faire un rappel de ce que prévoit la loi NOTRe et des décrets qui l'accompagnent. Je vais donc en lire quelques passages : « Les orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette, et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le budget ». Là-dessus, aucun élément ne nous permet d'estimer cela. C'est pourtant ce que prévoit la loi. Pour rappel, l'année dernière, nous avons voté un budget avec un autofinancement à - 13 000 euros. Il aurait donc été bien de nous donner une orientation pour savoir si nous allions reproduire l'autofinancement de l'an dernier ou l'améliorer.

Je cite une nouvelle fois la loi NOTRe : « Le rapport comporte également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant les éléments sur la rémunération, tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, et à la durée effective du travail ». Là-dessus, nous n'avons rien. L'élément n'est donc pas conforme à ce que prévoit la loi NOTRe.

Sur le rapport lui-même, dans la note explicative, il est écrit, à propos du pacte fiscal, que l'on nous présente « les effets des différentes options sur la structure du budget ». Il n'y a rien. Vous n'avez rien donné. Vous avez évoqué le fait que, éventuellement, nous allions transférer le Conservatoire. Sinon, nous n'avons eu aucun élément là-dessus. Au regard, maintenant, des informations qui nous sont fournies dans le rapport – au regard du peu d'informations que nous avons – est évoquée une baisse des dotations sur les années précédentes. Il est donc bien de souligner clairement qu'il n'y a pas de baisse de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) cette année, pour construire le budget 2018.

Concernant la fiscalité, on nous dit qu'il n'y a pas de hausse, ce qui est bien puisque, comme je vous l'ai dit en commission, cela vous rapproche un peu de la promesse, non tenue jusque-là, de baisser la fiscalité. Mais, enfin, dans ce document, nous avons une reconnaissance de la hausse de la fiscalité pour les Dolois ces dernières années. Cela est présenté dans le tableau sur la fiscalité. Sur la fiscalité, il y a quand même eu, je le rappelle, une hausse de 3,8 % des recettes fiscales de 2013 à 2016 (je n'ai pas encore les chiffres de 2017) soit, par habitant, une hausse entre 2013 et 2016 de 9,8 %. Il s'agit là d'un bon point. Premier chiffre : hausse des recettes fiscales de 2013 à 2016 de +3,8 % et hausse, en euros par habitant, de 2013 à 2016 de +9,8 %.

S'agissant de la dette, il y a un bon point également sur ce rapport, en termes d'objectif, puisqu'il s'agit d'une baisse de l'endettement de la Ville. Concernant cet endettement, il a déjà été rappelé l'an dernier qu'il baissait, mais pas suffisamment vite. Effectivement, si on le ramène en euros par

habitant, nous avons une hausse de 2,8 % ce qui signifie que la dette, par Dolois, augmente. Sur les effectifs, on nous présente une stabilité de la masse salariale prévue (tableau sur la présentation du personnel, page 8) : 14 380 000 euros pour 2017 à 14 230 000 euros sur 2018. Cette stabilité est totalement étonnante et surprenante parce qu'on prévoit, cette année, de transférer l'école de musique, un des services les plus consommateurs en termes de budget du personnel. En termes d'orientations budgétaires, vous auriez pu faire au moins un scénario avec ce transfert. Vous avez évoqué le fait que ce transfert serait, très certainement, effectif cette année. Comment se faire une idée sur l'évolution de la masse salariale alors que nous savons très bien que nous allons transférer le CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental) cette année ? Ce n'est pas fait, peut-être – c'est ce que l'on m'a dit en commission –, mais il s'agit d'une prévision des orientations et rien n'est fait. À partir du moment où on dit « ce n'est pas fait », eh bien, on ne fait rien et on ne fait pas d'orientations. Vous auriez donc pu nous présenter ce scénario dans ce document.

Sur les investissements, j'ai une question et non plus une remarque. Je voudrais savoir quel est le montant prévu pour le cœur de ville. Sur le tableau qui est encore à l'écran, nous voyons 1 000 000 d'euros pour le cœur de ville, les voies communales et d'autres choses. Je voulais savoir à combien s'élevaient les prévisions pour le cœur de ville.

En revanche, nous n'avons absolument aucun chiffre sur l'estimation des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement. Où va-t-on ? Nous donner une orientation, cela signifie nous dire quelle direction nous prenons en termes de dépenses et de recettes. Nous n'avons pas un seul chiffre sur le montant des dépenses réelles, alors que la loi NOTRe prévoit que ces orientations-là soient données. Nous sommes donc loin d'avoir un document conforme à ce que prévoit la loi NOTRe. Nous n'avons pas la possibilité d'avoir une vision claire des orientations que vous voulez prendre. Je ne comprends même pas que l'on puisse nous mettre au vote ce document avec toutes les informations manquantes.

Sur le fond, il n'y a pas assez d'éléments et la forme ne respecte pas ce que prévoit la loi. Je ne comprends même pas que vous puissiez nous présenter cela. Je ne voterai donc pas le rapport d'orientations budgétaires.

M. le Maire : Bien. Je vais vous dire que votre intervention me rassure parce que je constate, finalement, dans votre intervention, Monsieur HAMDAOUI, qu'il n'y a pas d'alternative concrète à ce que nous proposons. Je dis cela parce que ce rapport d'orientations budgétaires donnait l'occasion de confronter, sur le fond, nos différences projet/contre-projet, politique/contre-politique, et je n'ai rien entendu. Finalement, vous restez sur des méthodes politiques, au sens noble du terme, qui sont les vieilles méthodes du passé qui consistent à nous titiller sur des questions de forme et non de fond. Je dois dire, Monsieur HAMDAOUI, que la pratique de l'opposition, que je connais bien, est cet exercice facile, que j'ai pu moi-même utiliser par le passé.

Ce qui est plus inquiétant, c'est que vous n'évoluez pas. Je pense qu'il faut évoluer, sur cette pratique, qui permet tout de même aux Dolois de se dire, lors de ce rapport d'orientations budgétaires : « Voilà ce que nous, nous pourrions proposer comme orientations budgétaires pour l'avenir, quel projet et quelle politique ». Finalement, nous restons sur des questions de forme. La forme peut compter, mais elle compte bien moins que le fond. Tous ces petits détails, que vous évoquez, ne permettent pas d'apporter aux Dolois une distinction sur ce qui pourrait être proposé, comme évolution de notre Ville par rapport à cette année 2018. Vous évoquez beaucoup de chiffres. Vous attendez des chiffres. Je précise, notamment sur la question du centre-ville, que ces chiffres viendront au moment du Budget Primitif qui sera évoqué au mois de mars 2018. Nous sommes ici dans des orientations, avec des masses globales d'investissements évoqués, mais le détail de tout cela interviendra au moment du Budget Primitif.

Sur la question des éventuels transferts, je peux comprendre votre analyse. Mais, le Maire de Dole n'est pas là pour dire ce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole va faire à l'avenir. Je ne vais pas, aujourd'hui, vous dire que tel ou tel équipement doit être transféré ou pas, si l'Agglomération doit reprendre telle ou telle compétence, parce que nous nous devons de respecter l'instance communautaire qui se réunira jeudi 22 février 2018, et je ne souhaite pas, vis-à-vis des 46 autres collègues et communes de l'Agglomération, effectuer ici des suppositions et autres. Nous en tiendrons compte au moment de l'élaboration du budget.

Bien évidemment, la sempiternelle question des impôts revient. Je veux bien écouter vos chiffres qui tiennent compte de l'évolution des bases fiscales dont nous ne sommes pas responsables. Vous ne pouvez donc pas, à chaque fois, revenir sur cette question. Je vais vous dire, Monsieur HAMDAOUI, la seule chose dont nous sommes responsables – et vous le savez parfaitement – c'est l'évolution des taux d'imposition. Ces taux n'ont pas évolué à la hausse depuis le début de notre mandat, à l'inverse de ce que vous aviez fait, vous, en tant qu'adjoint aux finances, lors de votre mandat. Vous avez augmenté les taux, à l'époque.

Je vais même aller plus loin, parce que, là aussi, c'est une vraie différence entre nous, la politique telle que nous la concevons aujourd'hui, est une autre façon de faire parce que les gens ne peuvent pas accepter que nous puissions changer, régulièrement, de méthodes. En mars 2009, Monsieur HAMDAOUI, vous étiez adjoint aux finances, j'étais dans l'opposition, et vous nous disiez : « C'est un mensonge de présenter les choses comme cela ». Sur la question de la fiscalité, vous disiez « les impôts des Dolois vont augmenter », parce que vous l'assumiez cette augmentation de 6,2 %. Nous sommes bien d'accord. Mais vous disiez, à l'époque, à Gilbert BARBIER : « Arrêtez de dire que c'est 10 % puisque nous ne tenons pas compte des bases, mais uniquement des taux ».

On ne peut pas dire, quasiment dix ans plus tard, l'inverse de ce que l'on disait précédemment parce que l'on n'est pas au même endroit autour de la table. J'ai un peu de mémoire, vous savez. En 2009, j'étais déjà ici, et je me souviens parfaitement de ce qui se disait sur les transferts d'équipements et sur les questions de fiscalité. Je crois, aujourd'hui, que les habitants attendent que nous ayons un discours clair, une politique fixée, que nous soyons sur le fond des choses et, surtout, que nous n'évoluions pas dans la méthode quand on est entre la majorité et l'opposition.

M. HAMDAOUI : *Je vais lire ce qui nous a été envoyé à savoir, la note explicative de synthèse : « Une présentation des propositions retenues par l'exécutif dans le cadre de son engagement, dans la démarche de mise en place d'un pacte fiscal et financier (...), ainsi que les effets des différentes options sur la structure du budget ». Voilà ce que prévoit la note explicative comme présentation dans les documents et voilà ce que nous avons ce soir. Ce n'est pas moi qui l'ai écrite, c'est vous. Il est également écrit, plus loin : « Une projection schématique des principaux choix (...) de l'évolution de l'autofinancement prévisionnel ». C'est écrit dans la note explicative ! C'est ce que vous prévoyiez de nous présenter ce soir ! Vous ne l'avez pas fait.*

Pour revenir sur la fiscalité, j'assume totalement d'avoir augmenté la fiscalité des impôts des Dolois, mais, moi, je n'ai jamais fait la promesse de baisser la fiscalité. Nous n'avons jamais fait cette promesse. Nous connaissions la situation de la Ville de Dole et nous savions qu'il s'agissait d'une promesse qui n'aurait pas été tenable. Soit vous avez fait cette promesse en connaissant la situation de la Ville et, dans ce cas-là, il s'agissait d'un mensonge parce que vous saviez très bien que vous n'auriez pas pu le faire. Soit vous avez fait cette promesse dans l'ignorance de la situation de la Ville. Moi, je n'ai pas fait cette promesse de baisse de la fiscalité.

Ensuite, sur le fond, on nous dit des critiques, etc. Mais donnez-nous des éléments afin que nous puissions analyser correctement les choses. Vous présentez « baisse de l'investissement ». OK, mais en termes d'autofinancement, comment le finance-t-on ? Je veux bien entendre cela, nous pouvons mettre tous les objectifs que nous voulons, si nous n'avons pas, en face, des moyens pour atteindre ces objectifs, à quoi cela sert-il ? C'est une liste de vœux pieux, à la limite, s'il n'y a aucun élément tangible pour étayer les arguments que vous avancez. Il n'y a rien ! Je veux bien présenter un contre-projet, mais présentez-nous quelque chose !

M. le Maire : *Bien. Je ne vais pas constamment revenir sur le passé. Nous dire que vous ne vous étiez jamais engagés sur la question fiscale, je suis tout à fait d'accord. Vous n'aviez surtout pas dit aux Dolois que leurs impôts allaient augmenter. Ça, c'est certain. Sur les éléments que vous donnez, je ne peux pas laisser croire que le rapport d'orientations budgétaires ne donne pas un cadre global de ce que nous pouvons proposer en 2018.*

Très clairement, il y a les impacts des dotations et de l'évolution, la question fiscale, les questions liées à l'avenir et, malheureusement, à l'incertitude sur l'évolution des financements des collectivités. Vous savez pertinemment que nous avons un certain nombre d'éléments que nous n'aurons que progressivement et qui ne seront d'ailleurs donnés, pour certains, que pour le compte administratif.

Je reste donc sur les éléments qui ont été donnés parce qu'ils sont tout à fait dans l'objectif du rapport d'orientations budgétaires sur les choix que nous faisons pour l'année 2018. Je ne suis pas d'accord avec les arguments que vous évoquez sur un certain nombre d'évolutions qui ne seraient pas données dans ce rapport d'orientations budgétaires pour constituer les politiques, les équipements, les rénovations, c'est-à-dire l'ensemble de ce qui peut être fait au cours de cette année 2018.

Y a -t-il d'autres interventions ?

M. SERMIER : *Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais féliciter le Maire de Dole pour la clarté de ses propos sur l'explication dans les éléments qu'il donne pour ce débat d'orientations budgétaires. Monsieur HAMDAOUI, il y a au moins un point sur lequel nous sommes d'accord. Vous avez évoqué le fait que nous n'étions peut-être pas au courant d'une situation aussi dégradée lorsque nous avons gagné cette Mairie. Vous avez raison. Nous pensions que c'était mauvais, mais c'était catastrophique ! Il est vrai qu'un certain nombre de factures étaient impayées et qu'un certain nombre de dossiers étaient mal engagés. Aujourd'hui, cela a coûté, mais sans augmenter la fiscalité puisque vous avez fait un méli-mélo consistant à mettre dans un même discours à la fois les taux, les bases, mais surtout les bases physiques. Il faut que chacun, ici, comprenne – je*

suppose que tout le monde a compris, mais peut-être pas vous – que, chaque fois qu'un immeuble nouveau est créé, chaque fois que les bases d'un immeuble sont révisées, il y a une révision de la fiscalité. Vous avez beau ne pas augmenter le taux de la fiscalité, si vous avez une maison neuve, un immeuble neuf qui se sont construits, votre fiscalité, mécaniquement, au niveau de la collectivité, est supérieure.

Je vous rappelle, aussi, qu'il existe un certain nombre de dégrèvements. L'année dernière, nous avons démontré, sur le compte administratif, que, finalement, moins de fiscalité avait été prélevée sur les Dolois que l'année d'avant, tout simplement du fait d'un certain nombre de dégrèvements. Je crois qu'il est quand même important de le rappeler. Ensuite, vous nous expliquez que la dotation ne baisse pas cette année. C'est faux. Vous assenez, comme ça, un certain nombre de vérités qui sont fausses. Ce n'est pas parce que vous les assenez avec force qu'elles deviennent des vérités. Sur la dotation, nous avons bien précisé qu'entre 2017 et 2018, nous sommes toujours à – 1 561 000 euros. Nous avons donc bien prévu que 2017 était à – 1 561 000 euros et que cela n'a pas baissé de plus en 2018. Simplement, vous avez tenté de faire croire que, je ne sais comment, nous aurions retrouvé une dotation au même niveau que ce que vous aviez pu avoir. C'est complètement faux parce qu'il nous manque, chaque année, et jusqu'à ce que quelqu'un décide – et ce n'est pas demain la veille – de relever les dotations, 1 561 000 euros. Je crois que cela reste extrêmement important du point de vue des recettes de la Collectivité.

Je voudrais revenir sur deux points. Premièrement, sur le pacte fiscal. Il ne nous appartient pas, aujourd'hui, dans un Conseil Municipal, de débattre du pacte fiscal qui va regrouper un document, une réflexion, sous l'égide du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, avec 48 collectivités, la Communauté d'Agglomération et 47 communes. Je trouve qu'il serait particulièrement désagréable pour l'ensemble des Maires et des élus des 46 autres communes, de débattre de ce sujet hors de leur présence. Ce sujet sera débattu jeudi soir, 22 février 2018. Toutefois, à titre personnel, je pense qu'au-delà des différences politiques, nous pouvons nous rejoindre sur ces objectifs, et je pense qu'il faudra, de plus en plus, que la collectivité intercommunale assume un certain nombre de responsabilités. En effet, nous ne pouvons pas faire en sorte que la collectivité-centre prenne en charge des équipements ou des services qui servent, finalement, aux 55 000 habitants de la Communauté d'Agglomération. Je crois qu'il y a un travail à faire.

À l'époque, vous souhaitiez un pacte fiscal. Vous l'avez répété chaque fois que nous avons un DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) depuis maintenant trois ans. Je trouve plutôt sain que le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et Maire, ait pris cette décision, avec les 46 collègues, d'engager un pacte fiscal permettant d'avoir une vision à long terme, mais toutes collectivités confondues. Il n'aura en effet échappé à personne que nous sommes dans un brouillard complet en matière de fiscalité locale. À partir du moment où 80 % des habitants sont exonérés, nous ne tiendrons pas très longtemps avant que la totalité des habitants ne le soit dans ce pays. C'est d'ailleurs ce qu'ont dit le Président de la République, le Premier ministre et les ministres en charge du budget. Quand tout le monde est exonéré, cela signifie que l'impôt n'est plus payé. Au-delà de cette exonération, le Premier ministre a réaffirmé, à la Conférence nationale des Territoires, qu'il y aurait un big-bang de la fiscalité locale en 2020 ou 2021. Il s'agit donc de prendre, ensemble, les mesures afin de pouvoir conserver, pour chacune de nos collectivités, dans le cas d'un big-bang de la fiscalité locale, des recettes suffisantes pour pouvoir faire en sorte de continuer à investir.

Deuxièmement, Monsieur le Maire, je crois que vous avez une proposition de budget à travers ce DOB – qui est assez précis pour nous permettre de voir les contours du budget – et vous avez des propositions d'investissements importantes. Je crois que, là-dessus, il ne faut pas transiger, quelle que soit la donne précisée aux collectivités. Il est sûr que la période est extrêmement difficile et que nous sommes dans le brouillard, mais une chose est certaine : la Ville de Dole et notre territoire, si nous ne continuons pas à être dynamiques et à rayonner sur l'ensemble des territoires qui nous entourent, seront à l'arrêt pendant que d'autres collectivités plus grosses, avec davantage de moyens, continueront à avancer.

Vendredi 23 février 2018 au matin, je crois, un certain nombre d'élus viendront à Dole et, notamment, le Vice-Président de la Région, dans le cadre de ce que l'on appelle pompeusement le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire). Si le territoire de Dole veut continuer à exister en emmenant, non seulement la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais également les quelques communautés de communes qui nous entourent, nous devons être en capacité de continuer à investir. Le fait d'avoir inscrit un certain nombre d'équipements à l'investissement pour 2018 est un signe fort pour tous ceux qui nous entourent.

M. le Maire : Merci, Monsieur le Député.

M. WAMBST : Merci, Monsieur le Maire.

Pour ce qui est des nouveautés, en matière de rapports politiques au sein de la Collectivité, je pense que nous sommes, aujourd'hui, dans une constante. Le fait de penser qu'avant, tout allait mal et que, maintenant, ça va, et que les reproches que l'on peut faire à ces projets sont inqualifiables puisqu'avant nous n'avions pas fait ce qu'il fallait, tout cela fait partie d'un jeu. Effectivement, dans cette perspective de projets, dans cette orientation, dans ce devenir – je vais répéter les propos de Monsieur SERMIER à ma manière –, je pense que, sur le territoire dans lequel nous vivons – même si, ce soir, nous sommes en Conseil Municipal et non en réunion de Conseil Communautaire –, l'idée que l'ensemble des services, des équipements, du fonctionnement de la Ville de Dole soient assurés grâce à un certain niveau de taxes (habitation, foncières, etc.) patiemment construites par la Ville de Dole au fil des décennies, en mettant, pour les moins aisés, tout un système d'équilibre et de rééquilibrages, tout cela a fait qu'à un moment donné, nous en sommes rendus au niveau actuel. Je pense, néanmoins, que nous sommes en droit de considérer que, par rapport à l'ensemble du territoire, dont nous sommes la ville-centre, ceux qui sont en périphérie de cette ville ont une fiscalité complètement différente. Pourtant, ils utilisent les mêmes services.

Même si, à un moment donné, nous n'avons pas réussi à formuler ce que j'appelais la « convergence fiscale » – on peut dire « pacte fiscal » – l'idée politique de projection future, à mon sens, doit malgré tout rester une constante, pour notre Ville en tout cas, puisque nous assumons tout de même des charges conséquentes. Nous sommes 50 000 habitants qui usons des mêmes services. Il faut impérativement que, dans le projet qui sera développé, nous puissions aller vers quelque chose qui soit une refondation, une convergence ou un pacte, peu importe le mot. Il ne s'agit pas de quelque chose de facile à porter politiquement par qui que ce soit, puisque cela consiste à retoucher la fiscalité que payent les uns et les autres. Rien n'est facile, surtout dans un contexte de brouillard total sur l'avenir.

Cependant, j'aurais eu besoin que, dans cette orientation, soit formulée cette volonté de repenser ou d'aller dans le sens d'une amorce d'une convergence, en tout cas de quelque chose qui apporte un certain rééquilibrage. Aujourd'hui, l'équilibre est bancal en notre défaveur, même des transferts ont été opérés vers la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En tant que citoyens dolois, nous sommes malgré tout encore des payeurs nombreux et, à mon sens, excessifs, de ce qu'est le service rendu à l'ensemble de la population de notre Communauté d'Agglomération. Je ne le sens pas présent dans cette orientation, mais j'aurais besoin que nous travaillions à cela, parce que je pense que l'une des solutions financières sur les années à venir est aussi, quelque part ou partiellement, dans cette convergence, dans ce rééquilibrage. Merci.

M. le Maire : *Je vais donner la parole, dans un instant, à Jean-Pascal FICHÈRE. Simplement, concernant l'objectif de convergence que vous évoquez, nous le partageons, semble-t-il. L'avant-dernier point actuellement projeté sur le budget 2018, qui sera marqué par cet engagement de la Ville dans le pacte financier et fiscal, précise donc que la Collectivité qui est ville-centre, qui a un rôle extrêmement important à jouer, est vraiment dans l'accompagnement total de ce pacte fiscal et financier (sous réserve de ce qui sera présenté lors du rapport d'orientations budgétaires de l'Agglomération). Nous en reparlerons ensemble, notamment lors de la séance du budget. Bien évidemment, ces choses ont déjà été évoquées par le passé.*

Personnellement, sachez que je ne suis absolument pas dans le reproche quant au fait que cela n'ait pas pu être traité avant. Je crois que les relations entre communes et intercommunalités ont besoin de maturité et, qu'à certain moment, une politique, une action, sont possibles parce que la maturité de la Communauté d'Agglomération, de l'intercommunalité, est atteinte pour franchir ce cap. Je pense que nous sommes, aujourd'hui, dans ce temps où la maturité a fait son œuvre et où nous pouvons engager ce pacte fiscal et financier, cette convergence telle que vous l'avez appelée. Je me rappelle très bien vous l'avoir dit il y a dix ans, quand vous faisiez le reproche – ce qui était compréhensible – du fait qu'un certain nombre d'équipements ou politiques portés par la Ville de Dole à la fin des années 1990-2000, n'aient pas été portés par l'intercommunalité. De mon côté, j'ai toujours dit, même il y a dix ans de cela, que la maturité de la Communauté d'Agglomération n'était pas encore assez poussée pour que l'on puisse réaliser ces transferts. Je pense qu'aujourd'hui, nous sommes prêts.

Il y a donc des moments où, globalement, la population, les élus, les maires, dans l'évolution de l'intercommunalité, sont dans l'acceptation d'une plus grande part de la question commune de l'intercommunalité, ce qui est loin d'être facile. C'est comme dans le cas d'une nation. Tant que l'on n'arrive pas à vivre ensemble, il est difficile d'être une nation. Pour l'intercommunalité, c'est la même chose. Il faut que cela se vive et ce n'est pas facile. C'est progressif et c'est dans cette progressivité que nous pouvons parvenir à conduire ces opérations que vous avez bien définies comme étant, certes, compliquées.

M. FICHÈRE : *Je vous remercie pour ces propos très favorables à l'intercommunalité, auxquels j'adhère évidemment complètement. Je voudrais revenir sur quelques aspects très pratiques. C'est vrai, pour répondre à ta demande, Ako, que ce DOB est un peu particulier. Il est moins précis*

qu'ont pu l'être certains DOB les années précédentes parce qu'effectivement, nous ne maîtrisons pas de nombreux paramètres. Le premier, celui de la taxe d'habitation, a été évoqué. Nous ne savons pas comment nous allons être compensés. Des taxes ont été évoquées, qui vont être basées sur les données 2017, mais il y a un flou artistique absolument exceptionnel. D'autant plus que, comme l'a rappelé Jean-Marie SERMIER, cette exonération provisoire et qui ne viserait que 85 % des Dolois – en ce qui nous concerne, c'est même un peu plus – serait probablement étendue à l'ensemble des Dolois en 2020. C'est probable, mais nous ne le savons pas. Donner des chiffres précis avec des inconnues est donc, quand même, bien compliqué. C'est pourquoi il me semblait nécessaire et impératif de donner de grandes orientations. Contrairement à ce que tu dis, les orientations sont bien là.

Premièrement, nous avons dit que nous désendettions la Ville, nous le montrons et nous réalisons un équilibre global qui permet de désendetter la Ville.

Deuxièmement, nous avons des axes forts en matière d'investissements, notamment dans tout ce qui concerne la petite enfance, le domaine scolaire, où nous avons dit que cela était absolument nécessaire. Nous avons marqué la poursuite de la politique sur le cœur de ville qui est un axe fort, également, de notre mandat. Le théâtre, bien sûr, est poursuivi. L'ensemble de ces grandes volontés politiques, qui ont été affichées, se poursuit. Nous sommes bien dans des orientations.

Alors, il est vrai que tout ne peut pas se faire à la virgule près, ni au kiloeuro près, dans la mesure où le pacte fiscal est en cours de négociation. Nous allons présenter cela jeudi 22 février 2018 et nous aurons l'occasion d'en débattre. Nous savons que d'importants transferts de charge sont en cours avec, notamment, les discussions sur le Conservatoire, et un certain nombre de choses prévues dans ce pacte comme, également, un début de convergence. C'est compliqué. Comme l'a rappelé Jean-Claude WAMBST, la fiscalité, aujourd'hui, sur le territoire, est le résultat d'un siècle de fiscalité, ou en tout cas de la fiscalité d'après-guerre quasiment. Nous arrivons avec des situations qui divergent énormément sur le territoire. Nous ne pouvons pas rééquilibrer les choses d'un coup de baguette magique. Ce n'est guère possible. En revanche, nous pouvons nous engager sur le temps et de façon modérée, pour essayer de faire avancer les choses.

Je pense effectivement, comme l'a rappelé Jean-Baptiste, qu'aujourd'hui les gens sont plus mûrs et plus prêts à entendre les réalités. Je pense aussi qu'il y a, aujourd'hui, une prise de conscience intercommunale qui nous permet d'avancer plus vite. J'espère que nous aurons un assentiment fort sur ce pacte fiscal et j'espère qu'il dépassera nos clivages politiques traditionnels. C'est un souhait, mais également un des objectifs de ce débat d'orientations.

M. le Maire : Y a-t-il encore des interventions ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix ce rapport qui vise à approuver les orientations budgétaires 2018, telles qu'elles ont été présentées en annexe et suite aux explications que j'ai fournies de façon supplémentaire. Y a-t-il des personnes qui sont contre ces orientations ? Il y a 6 voix contre (avec les procurations). Le reste est donc constitué de voix favorables. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Le rapport est donc approuvé à la majorité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 6 voix, approuve le rapport sur les orientations budgétaires 2018.

RAPPORT N° 03 : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

M. SERMIER : Merci, Monsieur le Maire.

Chacun d'entre vous a eu, dans l'annexe n° 3 de ce Conseil Municipal, le rapport annuel sur l'égalité femmes/hommes, sur la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous prenons les deux parce que vous savez bien qu'aujourd'hui – cela a été rappelé dans le cadre du DOB – les personnels sont mutualisés, pour l'essentiel. Il semblait donc un peu compliqué de présenter deux rapports distincts entre les uns et les autres. Je vous rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016, la loi exige que les collectivités supérieures à 20 000 habitants présentent ce rapport avec un contenu qui est, d'abord un volet sur la politique des Ressources Humaines des collectivités (Ville et Agglomération), et un second volet concernant les actions que la Collectivité prend en charge et donne sur l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes. Vous avez donc, en commission, pris connaissance de ce rapport que vous avez même validé.

Toutefois, une demande particulière avait été faite sur les rémunérations. L'an dernier, on nous avait demandé la moyenne pondérée. Nous avons fait une moyenne, mais ce n'était pas la bonne. Nous avons donc fait une moyenne pondérée. Puis, en commission, vous nous avez demandé la médiane. Je crois que vous avez tous eu un rectificatif qui vous apporte la moyenne pondérée et la moyenne médiane.

Par rapport à l'année dernière, on nous avait posé un certain nombre de questions sur les temps d'arrêt concernant les maternités. Vous avez pu noter, dans ce rapport, que les temps d'arrêt liés aux maternités ont été spécifiquement précisés.

Vous avez peut-être quelques autres questions, mais voilà, Monsieur le Maire, ce rapport qui a été présenté, lu à la commission et qui, naturellement, est disponible pour tout le monde.

M. le Maire : *Il y avait en commission une question d'Ako HAMDALOUI concernant le salaire médian mensuel, la répartition par catégorie. Nous vous le ferons passer. Nous avons dit que ce serait peut-être compliqué pour nous d'avoir les chiffres aujourd'hui, mais nous les avons, ce qui montre bien notre volonté de pouvoir apporter des éléments à notre groupe minoritaire. Entre 2016 et 2017, nous voulons simplement vous donner ces éléments que vous pouvez noter si vous le souhaitez.*

Concernant les femmes :

- *pour les catégories A, le salaire médian en 2016 était de 2 260 euros, et il est passé en 2017 à 2 377 euros ;*
- *pour les catégories B, il était de 1 754 euros en 2016, et il est passé à 1 756 euros en 2017 ;*
- *pour les catégories C, il était de 1 506 euros en 2016, et il est passé à 1 540 euros en 2017.*

Concernant les hommes :

- *pour les catégories A, le salaire médian en 2016 était de 2 445 euros, et il est passé à 2 622 euros en 2017 ;*
- *pour les catégories B, il était de 1 931 euros, et il est passé à 1 996 euros ;*
- *pour les catégories C, il était de 1 588 euros, et il est passé à 1 623 euros.*

Nous en tirons simplement quelques conclusions. Premièrement, dans toutes les catégories, le salaire médian (hommes et femmes) a augmenté. Deuxièmement, nous pouvons effectivement constater que les augmentations entre 2016 et 2017 s'expliquent, dans un premier temps, par l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1er février 2017 (+0,6 %), ceci ayant été décidé par l'ancien Président de la République et, dans un deuxième temps, par l'évolution des carrières de chaque agent. Voici les éléments que nous pouvions rajouter.

Il est vrai, pour compléter ce rapport, que la population salariée de certains services est extrêmement féminine, et que certains services, dans une moindre proportion, sont plus masculins. Mais dans certains services, notamment le service médico-social ou celui de l'enfance et de la jeunesse, la population reste extrêmement féminine. Il appartient à la Collectivité d'essayer de promouvoir ces postes, mais il n'en demeure pas moins – comme je l'ai dit en commission – que nous effectuons des choix en fonction des candidatures qui arrivent. Et ces candidatures qui arrivent au sein de la Collectivité sont très souvent, dans ces services-là, des candidatures féminines. Cela correspond aussi à une évolution de la société, et à des besoins qui peuvent amener à modifier légèrement ces questions-là. Il est vrai que l'impact des congés de maternité est encore important chez les femmes, tout comme la question du temps partiel. Voilà les quelques éléments que nous pouvions apporter.

Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions. Il n'y a pas de vote, me semble-t-il. Je vous confirme qu'il s'agit d'une prise d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2017 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

RAPPORT N° 04 : CONVENTION DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI DES DÉPLOIEMENTS FTTH

M. DOUZENEL : *Merci, Monsieur le Maire.*

Dans le cadre de la stratégie gouvernementale pour le déploiement du très haut débit sur le territoire national, un « Plan France Très Haut Débit » a été mis en place. L'objectif de ce plan national est le déploiement de nouveaux réseaux en fibre optique, de bout en bout, sur l'ensemble du territoire, afin de doter le Pays de nouvelles infrastructures numériques de pointe. À moyen terme, ce plan vise la résorption des zones ne bénéficiant pas d'un bon haut débit ainsi qu'une desserte prioritaire des services publics et entreprises. La mise en œuvre du Plan France Très Haut Débit repose sur l'action coordonnée des collectivités territoriales soutenues, opérationnellement et financièrement, par l'État, et doit pouvoir s'articuler avec les initiatives privées. À titre local, vous n'êtes pas sans savoir que le déploiement de la fibre optique que l'on appelle FttH (Fiber to the Home) sur la Ville, s'effectue depuis maintenant deux ans en partenariat avec l'opérateur Orange. Je tiens, autour de cette table, à saluer et à remercier la très bonne gestion de ce projet par notre partenaire Orange qui déploie, à très haut rythme, la fibre optique à Dole, d'autant plus que nous devrions pouvoir tenir la cadence jusqu'en 2020, comme cela avait été convenu.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de programmation et de suivi des déploiements FttH entre l'État, la région Bourgogne Franche-Comté, le Département du Jura, la Ville de Dole et l'opérateur Orange ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à l'exécution de ladite convention.

M. le Maire : Merci, Alexandre DOUZENEL, pour ce rapport. Bien évidemment, je rappelle que nous sommes sur un déploiement de la fibre optique sur la Ville de Dole, qui répond à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Gouvernement il y a quelques années. Il n'en demeure pas moins qu'il nous fallait une convention de travail entre tout le monde, que le déploiement FttH reste, bien évidemment, une priorité pour la Ville de Dole et que les choses avancent.

Comme Alexandre DOUZENEL l'a rappelé, nous avons au départ 4 lots de déploiement. Avec le travail effectué par Jean-Marie SERMIER et Alexandre DOUZENEL, nous sommes passés, il y a quelques mois, à 3 lots, ce qui permet d'éviter un déploiement trop long. Le déploiement sur la rive gauche a déjà été effectué. Il s'agissait du lot 1. Nous en sommes au lot 2, et nous terminerons par le lot 3, qui est le centre-ville. Pourquoi finir par ce lot 3 sur la zone centre-ville ? Parce que la zone centre-ville bénéficie déjà aujourd'hui d'un débit relativement satisfaisant en cœur de ville et qu'elle verra la technologie arriver progressivement. Nous avons voulu commencer par desservir cette technologie sur les zones qui étaient le plus en difficultés.

Y a-t-il des questions ?

M. DRUET : Ma question porte sur le déploiement de la fibre optique qui est une très bonne chose, aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers. Si j'ai bien compris, le lot n° 1 était pour l'année 2017, et 4 791 logements étaient prévus dans cette zone. Je voulais savoir si, à l'heure actuelle, nous avons une fourchette client (particuliers ou entreprises) ayant souscrit à l'offre « fibre optique » grâce à ce déploiement.

M. le Maire : Alors, je vais laisser Alexandre préciser. Bien évidemment, aujourd'hui, un certain nombre de personnes bénéficient de la fibre optique par rapport au lot n° 1 de la rive gauche. Ceci étant, ce n'est pas parce que le déploiement est effectué que, concrètement, la commercialisation est effective chez l'habitant puisqu'il doit effectuer, lui-même, une démarche qui lui permette d'obtenir la fibre. Tout cela se cale progressivement mais, sur la rive gauche, un certain nombre d'habitants ont déjà obtenu la commercialisation, le nécessaire pour faire ce raccordement jusqu'à leur domicile.

Alexandre, veux-tu « repréciser » deux ou trois choses à ce sujet ?

M. DOUZENEL : Oui, je voudrais « repréciser » quelques éléments. Il y a un peu plus de 100 clients à l'heure actuelle sur la Ville qui ont demandé un raccord en très haut débit fibre optique, c'est-à-dire qui sont, aujourd'hui, concrètement raccordés à la fibre optique. Nous avons, actuellement – même si ça change tous les jours et que les chiffres que je vous présente datent du mois dernier –, plus de 2 000 clients potentiels raccordables. Petit à petit, nous allons augmenter cette capacité de déploiement. Nous comptons en ce moment autour de 300 habitations ou logements raccordables, par mois. On entend par « raccordables », le fait que, techniquement, la fibre arrive en bas de chez eux, devant chez eux ou devant le pas de porte s'il s'agit d'un immeuble. C'est là qu'arrivent les difficultés avec les syndicats afin qu'ils nous autorisent à rentrer dans les bâtiments.

C'est pour cela aussi que le centre-ville sera raccordé en dernier. En effet, cela demande un gros travail administratif dans la mesure où, par définition, dans le centre-ville, il y a davantage de bâtiments, de copropriétés et, par conséquent, de syndicats à gérer, ce qui complique un peu les choses. Cela va un petit peu plus vite, aujourd'hui, parce que les équipes commencent à bien tourner et à connaître le terrain. Nous espérons donc, vraiment, pouvoir terminer un peu plus vite. Ce qu'il faut également comprendre – comme Monsieur le Maire le disait – c'est que, ce n'est pas parce que nous avons une armoire devant chez nous, et la fibre qui passe en bas de chez nous, que nous allons pouvoir avoir la fibre tout de suite. Il y a des délais.

En effet, c'est certes Orange qui déploie – et nous les en remercions –, mais la concurrence doit pouvoir jouer, comme le veut la société dans laquelle nous sommes. Il y aura donc un délai supplémentaire de quatre mois une fois que la fibre est devant chez nous, durant lequel Orange doit avertir les autres opérateurs et les autoriser à pouvoir commercialiser, eux aussi, la fibre. Je n'ai pas de réponse pour pouvoir vous dire quel opérateur le souhaite. Cela sera vraiment ceux qui le souhaitent qui pourront proposer la fibre. Théoriquement, ils le pourraient dès aujourd'hui, mais, actuellement, il n'y a qu'Orange qui propose de la commercialisation sur Dole.

M. le Maire : Bien, voilà pour ce point.

M. WAMBST : Oui, merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une question pratique. J'habite aux Commards, et les habitants des Commards me posent la question que je vous rapporte, n'ayant

pas moi-même la réponse. Cette fibre arrive-t-elle jusqu'à la prise à l'intérieur de la maison sans que le citoyen ait à payer ou y a-t-il une part financière qui lui revient depuis la rue jusqu'à l'intérieur de chez lui ?

M. DOUZENEL : C'est totalement transparent pour chaque citoyen. L'opérateur peut, éventuellement, faire payer un droit d'accès qui, souvent, se situe aux alentours d'une centaine d'euros, mais il s'agit de la politique commerciale de l'opérateur. Certains opérateurs ne le font pas payer, d'autres si. De base, cette opération n'est pas censée être payée par chaque citoyen.

M. SERMIER : Pour avoir débattu de cette question avec la Présidente d'Orange, la société Orange a une politique commerciale qui, lorsqu'il y a un déploiement sur une collectivité, donne la gratuité des travaux entre le dernier pylône et l'entrée dans la maison mais, généralement, il s'agit d'une durée qui est connue (entre six mois et un an après la proposition). Nous ne pouvons qu'inviter les Dolois résidant à proximité des zones déployées, à réfléchir assez rapidement et à opter pour un opérateur ou un autre. Toutefois, je ne pense pas que la gratuité durera extrêmement longtemps.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

M. DRUET : Toujours pour continuer sur le sujet de la fibre, à terme, la Ville de Dole sera couverte, ainsi que, peut-être, ses alentours. Au niveau du débit de la fibre, quelle est l'offre minimum par rapport au VDSL (Very-high-bit-rate Digital Subscriber Line). Quelle est l'augmentation pour le citoyen, que nous puissions comprendre la différence entre la VDSL et la fibre ? Quel est, également, le maximum auquel un client pourrait éventuellement souscrire ?

M. DOUZENEL : Nous allons repartir sur la base avec l'intérêt de la fibre. Aujourd'hui, à Dole, nous avons tous accès, en principe, à l'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line). Pour essayer d'être le plus simple possible, il s'agit de passer Internet par l'ancien réseau cuivré du téléphone. Le problème de ce système est que, si vous êtes juste à côté des armoires – comme on peut le voir un peu partout –, vous allez avoir plutôt un bon débit. En revanche, plus on s'éloigne de cette armoire, plus le débit Internet diminue. C'est la principale problématique.

La fibre optique, c'est de la lumière qui passe dans un tuyau, rien de plus, rien de moins. La lumière – vous le savez bien mieux que moi – a très peu de chance, sauf si quelqu'un vient couper le tuyau, de ralentir puisque la vitesse de la lumière ne ralentit pas. Nous pouvons donc aller très loin avec de la fibre optique sans baisser le débit.

La question est : Quel débit maximum peut-on obtenir ? Qu'est-ce que la technologie pourra nous offrir dans 5, 10, 15 ou 20 ans ? Actuellement, nous sommes aux alentours de 100 mégas. Nous n'avons pas besoin d'un tel débit, aujourd'hui ; 10 ou 15 mégas suffisent, actuellement, à combler tous les problèmes. Seuls ceux qui sont encore en dessous de 1 ou 2 mégas, ont encore des problèmes, parce qu'ils ne peuvent même pas avoir la télévision et Internet en même temps. Il faut vraiment voir la fibre optique comme une technologie d'avenir. Dans 5 ou 10 ans, nous aurons besoin de ce débit. Aujourd'hui, je ne suis pas certain que nous ayons tous besoin de 100 mégas. Mais, c'est maintenant qu'il faut faire les investissements pour ne pas être à la traîne dans quelques années parce que ces 100 mégas, nous en aurons besoin.

Cela fait également écho à un grand projet que nous avons, consistant à travailler sur les services. En effet, il est bien beau d'avoir un réseau, de travailler sur ce réseau, de déployer un réseau, ce qui demande beaucoup d'énergie. Cela ne coûte pas beaucoup à la Collectivité puisque cela concerne les finances d'Orange, mais il faut vraiment travailler sur les services. Monsieur le Maire parlait, tout à l'heure, de la dématérialisation. C'est l'avenir et il faut avancer là-dessus. Néanmoins, nous ne pouvons pas avancer sur les services si nous n'avons pas un accès au très haut débit pour tous. La fibre optique permet justement de s'assurer que tout le monde aura un très haut débit identique sur toute la Collectivité.

Je rappelle tout de même que nous parlons de ce projet exclusivement sur la zone de Dole. Si les autres collectivités aux alentours doivent se connecter au réseau de fibre optique, ce sera à la charge de leurs collectivités.

M. le Maire : Bien, merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix ce rapport concernant la convention que je vous demande d'approuver. Je vous demande également de m'autoriser à la signer ainsi que tous les documents qui sont relatifs à l'exécution de cette convention. Cela reste, tout de même, une politique importante pour la Ville, en partenariat avec Orange, parce qu'il s'agit d'une technologie nécessaire, effectivement, pour les habitants, pour les entreprises et pour l'ensemble des services sur notre Territoire.

Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Le rapport est donc adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH.

RAPPORT N° 05 : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT CONCERNANT LE COMPLEXE AQUATIQUE ET SPORTIF COMMUNAUTAIRE

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Maire.

Par délibérations du 24 juin 2015 et du 23 juin 2016, le Conseil Communautaire a validé l'implantation, le dimensionnement et la construction d'un nouveau complexe aquatique et sportif sur le site de la place Précipiano à Dole. Pour mener à bien ce projet, il a été proposé que la maîtrise d'ouvrage soit déléguée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Par ailleurs, ce projet sera pris en charge financièrement par la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, avec une répartition en fonction de la nature de l'activité considérée. Pour fixer les différentes modalités de cette délégation de maîtrise d'ouvrage et de répartition financière du coût de l'opération, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole doit être établie.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole, en faveur du futur complexe aquatique et sportif communautaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à l'exécution de ladite convention.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes qui sont contre ? Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Il y a 6 abstentions. Je vous remercie pour l'adoption de ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 6 voix, adopte le rapport concernant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement concernant le complexe aquatique et sportif communautaire.

RAPPORT N° 06 : ACOMPTÉ SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mme DRAY : Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit donc, ici, de l'acompte sur la subvention de fonctionnement 2018 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le Budget Primitif 2018 ne sera voté que dans le courant du mois de mars 2018. Or le Centre Communal d'Action Sociale a besoin de financement pour assurer son activité dès le début de l'année 2018.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une partie des subventions allouées au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'année 2018, soit 100 000 euros.

M. le Maire : Merci, Frédérique. Il s'agit donc de permettre au CCAS de fonctionner par le versement d'un acompte en ce début d'année. Certains d'entre vous ont-ils des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix ce rapport n° 6. Y a-t-il des personnes qui sont contre ou qui s'abstiennent ? Le rapport est donc adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acompte sur la subvention de fonctionnement 2018 du Centre Communal d'Action Sociale.

RAPPORT N° 07 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE CENTRE SOCIAL L'ESCALE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016-2019 ENTRE LA VILLE DE DOLE ET L'ASSOCIATION LOISIRS POPULAIRES DOLOIS

M. CUINET : Merci, Monsieur le Maire.

Considérant cette notice qui est passée et est approuvée par la Commission de Solidarité Politique de la Ville, il est bon de rappeler que, par délibération du 1^{er} février 2016, la Ville de Dole a confié à l'association Loisirs Populaires Dolois une mission d'animation socioculturelle et de loisirs sur la Ville de Dole, en direction des familles, des jeunes les plus en difficulté, des personnes vieillissantes et/ou handicapées. Une subvention de 130 000 euros sera allouée pour l'année 2018 à l'association Loisirs Populaires Dolois dans le cadre de la convention pluriannuelle 2016-2019.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 130 000 euros pour l'année 2018, selon les modalités suivantes :

- un premier versement égal à 70 % de la subvention, attribué sur présentation du projet social 2018 pour un montant de 91 000 euros ;

- le solde de la subvention, en décembre, sur présentation du bilan d'activité et financier soit un montant de 39 000 euros.

M. le Maire : Merci, Jean-Pierre, pour le rapport sur cette subvention de 130 000 euros. Cette subvention reste stable, je le précise, sachant que nous avons souhaité, d'un commun accord avec les Loisirs Populaires, que cette convention s'inscrive dans le temps, de manière à ce qu'il n'y ait pas d'incertitudes de financement par les Loisirs Populaires, ce que nous avons accepté pour une durée de trois ans.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas particulièrement. Je vais donc mettre aux voix ce rapport permettant de financer un centre social qui fonctionne bien et qui fonctionne bien pour tous les Dolois, et non pas uniquement pour les gens qui se situent à l'Escale au Poiset. En effet, toute une population s'y rend, quels que soient les quartiers de la Ville. Il est donc important de bien comprendre que ce centre social est à destination de l'ensemble des Dolois et pas uniquement d'un quartier spécifique.

Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Le rapport est donc approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la subvention de fonctionnement pour le Centre Social l'Escale dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2016-2019 entre la Ville de Dole et l'association Loisirs Populaires Dolois

RAPPORT N° 08 : ADHÉSION AU COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

M. JOBEZ : Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Dole ayant la gestion de la prévention spécialisée, il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée (association loi 1901) qui permet de bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement technique d'un réseau de professionnels reconnus. Toute première adhésion doit faire l'objet d'une délibération en Conseil Municipal. Le montant de l'adhésion est fonction du nombre de postes éducatifs au sein de l'équipe municipale, et s'élève ainsi, pour la Ville de Dole, à la somme de 620 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des personnes contre ou qui s'abstiennent ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion au Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée.

RAPPORT N° 09 : BILAN FONCIER 2017

M. le Maire : Ce rapport n° 9 est un rapport traditionnel et annuel concernant le bilan foncier. Il permet donc de faire un état de l'ensemble des acquisitions et des ventes de la Collectivité au cours de l'année précédente.

M. JABOVISTE : Merci, Monsieur le Maire. Vous avez quasiment tout dit. Je vais juste apporter quelques petites précisions : les transactions immobilières sont au nombre de 29 pour l'année 2017. Elles sont, évidemment, toutes passées en Conseil Municipal. Sur ces 29, il y a eu 13 acquisitions, 13 cessions et 3 échanges. Si vous avez besoin de détails, vous pouvez vous adresser au service Urbanisme qui vous fournira, agréablement, ce dossier.

Il vous est simplement proposé de prendre acte de ce bilan. Je vous remercie.

M. le Maire : Je dirais simplement, pour apporter quelques informations supplémentaires, qu'en ce qui concerne les cessions (ce que nous avons vendu), il s'agit notamment d'un certain nombre de constructions de maisons pour les lotissements La Faulx et de Rougemont, entre autres. Et puis nous avons effectué quelques autres éléments de cession. Je rappelle que nous cédon, parfois, du patrimoine, soit parce que nous ne pouvons plus l'entretenir, soit parce qu'il n'a pas d'utilité particulière pour la Collectivité, et qu'il permet d'apporter quelques recettes supplémentaires.

En outre, les acquisitions - comme je l'ai dit tout à l'heure à Gilles CARD - se font en fonction des projets, des opportunités. Parfois, pour mener à bien un projet, il nous faut acquérir une parcelle. Tout cela se fait au fur et à mesure de l'évolution des projets communaux.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit d'une prise d'acte concernant ce rapport n° 9.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du bilan foncier 2017.

RAPPORT N° 10 : CESSIION DE TERRAIN A MONSIEUR ET MADAME MANUEL DA SILVA BAPTISTA

M. le Maire : Concernant le rapport n° 10, nous sommes également, comme je l'évoquais, sur le lotissement La Faulx.

Mme GRUET : Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 11 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la vente à Monsieur et Madame Manuel DA SILVA BAPTISTA du lot n° 18 du lotissement communal « La Faulx ». Cependant, le 27 décembre 2017, Monsieur et Madame DA SILVA BAPTISTA ont manifesté le souhait de changer de parcelle pour des raisons techniques liées à la construction de leur habitation, et de réserver ainsi le lot n° 17.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente à Monsieur et Madame Manuel DA SILVA BAPTISTA du lot n° 17 du lotissement communal « la Faulx », moyennant le prix de 66 185,10 euros TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir.

M. le Maire : Merci pour ce rapport concernant la vente du lot n° 17 à La Faulx. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Le rapport va donc être mis aux voix. Y a-t-il des personnes contre ou qui s'abstiennent ? Le rapport est donc approuvé à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la cession de terrain à Monsieur et Madame DA SILVA BAPTISTA.

RAPPORT N° 11 : CESSIION DE TERRAIN À MADAME CÉLINE VERNOTTE ET MONSIEUR CYRIL OZANON

Mme GRUET : Je poursuis, donc. Début janvier 2018, Madame Céline VERNOTTE et Monsieur Cyril OZANON ont manifesté leur intérêt pour l'un des lots restants du lotissement communal « La Faulx ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la vente à Madame Céline VERNOTTE et à Monsieur Cyril OZANON du lot n° 16 du lotissement communal « La Faulx », moyennant le prix de 63 815,51 euros TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente à intervenir.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes contre ou qui s'abstiennent ? Cette vente est donc approuvée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Madame Céline VERNOTTE et à Monsieur Cyril OZANON.

RAPPORT N° 12 : FISAC CŒUR DE VILLE DOLOIS TRANCHE 1 – ATTRIBUTION D'AIDES DIRECTES POUR LA RÉHABILITATION DES DEVANTURES ET LA MISE EN ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DES LOCAUX PROFESSIONNELS RECEVANT DU PUBLIC

M. le Maire : Je vais rapporter le rapport n° 12 en rappelant quelques éléments de contexte. Le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est donc une aide apportée à des collectivités, en l'occurrence à la Ville de Dole, parfois, ou à des commerçants, à titre individuel. Le FISAC, tel qu'il a été créé, que nous avons un peu modifié avec l'État, prévoyait, pour les commerces, des travaux de réhabilitation des devantures des locaux commerciaux professionnels recevant du public, et la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Sur ces deux axes-là, nous pouvions financer des travaux avec trois partenaires : l'État, le Conseil Départemental et la Ville de Dole. Le FISAC s'est donc terminé en fin d'année. Des dossiers, qui ont

reçu l'aval de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), étaient en cours.

Il s'agit donc, ici, des tout derniers dossiers (pour des commerçants dolois) de cette opération FISAC.

Les trois commerces concernés sont les suivants :

- tout d'abord celui de Madame MILLOUX Sylvie pour un salon de coiffure situé à l'entrée de la rue des Arènes, à côté de la boulangerie ALEXANDRE. Il s'agit d'un dossier de mise en accessibilité et de réhabilitation de devanture qui recevra donc, si vous le validez, le soutien de la Ville de Dole d'une part, pour la somme de 215 euros, et de l'État d'autre part, pour la somme de 430 euros ;
- ensuite, nous avons un autre dossier pour un très beau commerce, également, qui va ouvrir le 22 février 2018, c'est-à-dire dans quelques jours. Je crois que nous ne pouvons que féliciter ceux qui entreprennent et qui investissent. Il s'agit d'une boutique de vêtements masculins baptisée « Territoire d'Hommes ». Je rappelle qu'il y avait déjà un « Territoire d'Hommes » qui avait fermé. Il s'agit donc d'une reprise de cette activité, mais dans un endroit différent puisqu'il s'agit du 8, rue de Besançon qui était, auparavant, occupé par un salon de coiffure. Ce commerce, de près de 200 mètres carrés de surface, ouvre dans quelques jours pour le bonheur, non seulement des Dolois et des Grands-Dolois mais aussi de chacun d'entre nous, qui pouvons conforter une offre de vêtements masculins sur Dole. La part des travaux, sur la réhabilitation et la mise en accessibilité, est de 4 500 euros pour la Ville, 3 000 euros pour l'État. Restera pour les commerces (celui-ci et le précédent), la part du Département, si le Conseil Départemental peut poursuivre son soutien sur le sujet ;
- le dernier dossier concerne Damien BENETOT, chocolatier qui avait reçu une première aide pour une partie de la réhabilitation de sa devanture et pour sa mise en accessibilité sur un côté de la rue. Il obtient, maintenant, l'autre côté, puisque sa boutique donne également rue Arney. Cela permet de compléter l'aide FISAC à hauteur de 2 421 euros HT pour la Ville et de 1 614 euros pour la part de l'État.

Je vous demanderai donc de bien vouloir :

- m'autoriser à signer les conventions liées aux dossiers de subventions ;
- m'autoriser à verser les subventions aux commerçants bénéficiaires de l'aide ;
- m'autoriser à procéder à l'avance de la part de l'État, en attendant qu'il puisse nous payer ;
- m'autoriser à signer toutes autres pièces et tous documents afférents à cette délibération.

Il était important de pouvoir concrétiser un certain nombre de dossiers. D'autres sont déjà passés, ces derniers temps. Je crois qu'il s'agit de soutenir, lorsque c'est possible, dans le cadre de la convention avec le FISAC et avec l'État, les commerces qui sont dans cette logique de réhabilitation et de mise en accessibilité.

Se pose maintenant la question suivante : que peut-on faire, à présent que le FISAC se termine ? Il s'agit d'une question qu'il faudra que nous nous posions. Comment peut-on accompagner ceux qui rénovent les commerces en centre-ville parce que cela reste l'objectif ? Nous nous poserons cette question dans les semaines et les mois qui viennent. Nous pouvons penser à une nouvelle phase de FISAC, ce qui sera quand même difficile parce que le dossier FISAC reste extrêmement compliqué administrativement. Je crois, d'ailleurs, qu'il s'agit de l'une des raisons pour lesquelles cela reste difficile pour les commerçants de s'impliquer dans ce dossier-là qui est trop complexe. En revanche, vous le savez – ou si vous ne le savez pas, nous le répétons –, nous sommes aujourd'hui candidats pour intégrer, au cours de notre mandat, le Plan Action Cœur de Ville, décidé par le Gouvernement. Je pense, en effet, qu'il reste un certain nombre d'opérations que nous avons le devoir d'effectuer dans le centre-ville. Chacun note, aujourd'hui, que nous avons une évolution, plutôt positive, en cours, de notre commerce de centre-ville, qu'il y reste des fragilités, que le travail est loin d'être terminé, et que la vacance commerciale baisse, depuis quelques mois. Il reste donc encore un certain nombre d'opérations à effectuer, mais je rappelle qu'il revient aussi à chaque personne, individuellement, de pouvoir favoriser le soutien au commerce de proximité.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix ce rapport.

Y a-t-il des personnes qui sont contre ou qui s'abstiennent ? Ces différentes subventions sont donc approuvées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution d'aides directes pour la réhabilitation des devantures et la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des locaux professionnels recevant du public.

RAPPORT N° 13 : TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE) DE LA VILLE DE DOLE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION

M. FICHÈRE : Deux délibérations se suivent. La première concerne le transfert des zones à proprement parler, et la deuxième un mandat de gestion de ces zones.

Pour le transfert des zones, il s'agit, en réalité, de l'application de la loi NOTRe qui a rendu les zones économiques à la charge de l'Agglomération, depuis le 1er janvier 2017.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a négocié, avec chacune des communes concernées, et nous sommes tombés d'accord sur quelques points principaux :

- le premier est qu'il a été décidé de ne pas compenser les charges de ces zones par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) ;
- le deuxième consiste à dire que le transfert des terrains se fait au 1er janvier 2017, comme la loi l'a prévu, mais que les paiements de ces terrains ne seront faits qu'au moment où nous recèderons les biens concernés, et au prix fixé à aujourd'hui. De cette manière, si le prix augmente, ce sera dans l'intérêt de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Si, en revanche, le prix baisse, ce sera dans l'intérêt de la commune qui se verra indemnisée sur le prix fixé aujourd'hui dans chacune des zones.

Voilà pour la première délibération. Il s'agit donc d'approuver la signature du Procès-Verbal de mise à disposition des zones annexées, dont la zone portuaire. C'est essentiellement sur celle-là qu'il reste des terrains, mais cela concerne aussi l'ensemble des zones que vous avez en annexe.

M. le Maire : Voilà donc la première délibération. Une autre différente va suivre sur la question de la gestion. Y a-t-il des questions que le rapport n° 13 ?

M. WAMBST : Oui, Monsieur le Maire. La Ville reste-t-elle donc propriétaire du foncier ? Est-ce simplement un transfert des obligations du propriétaire, d'entretien, de maintenance ?

M. le Maire : Monsieur WAMBST, pour répondre à votre question sur la propriété, il est précisé au deuxième paragraphe que ce transfert ne constitue pas un transfert en pleine propriété. C'est simplement la transmission des obligations et des droits du propriétaire, hormis celui d'aliéner. La question que vous soulevez est donc bien précisée par rapport au titre de propriété.

M. FICHÈRE : Ce n'est pas la propriété juridique, mais nous avons toutes les conséquences de la propriété. Nous payons donc toutes les charges, et c'est la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui mettra en vente ces zones. Au moment de la mise en vente, il faudra se porter acquéreurs des terrains, faire un acte à la Ville et, ensuite, recéder. C'est ce que nous avons déjà fait, depuis un an, sur quelques zones dont Tavaux et même Dole.

M. WAMBST : Excusez-moi. Était-ce sur les mêmes zones ? Parce qu'il y a eu un transfert complet d'un certain nombre de zones vers la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et, là, il s'agit d'une deuxième catégorie de zones dont on ne veut pas transférer la propriété. C'est le cas, par exemple, de la zone portuaire qui restait une hypothèse à part, un dossier à part.

M. FICHÈRE : C'est d'ailleurs pour cela que nous avons eu la première délibération.

Il s'est passé la chose suivante :

- premièrement, nous avons des zones qui appartenaient à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole comme, par exemple, la zone à Foucherans qui avait déjà été acquise par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Le transfert était donc déjà fait ;
- ensuite, il y a deux types de zones :
 - o celles qui sont complètes (où il n'y a plus rien à vendre) qui sont tout de même transférées,
 - o celles où il reste encore des terrains à céder.

Nous avons eu un petit problème avec la tutelle parce que la définition d'une zone économique n'est pas faite dans la loi NOTRe. La loi NOTRe dit juste qu'il faut transférer les zones. Lorsque nous avons travaillé sur ces zones, nous ne savions pas ce qu'était une zone économique. S'agit-il d'un bâtiment, de deux bâtiments, de dix bâtiments ? Faut-il, ou non, qu'il y ait un ensemble cohérent ? Nous ne savions pas et avons donc cru bon, à l'époque, d'annexer les zones que nous voulions transférer. Nous avons défini des critères généraux pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La tutelle nous a dit : « Non. Puisque la loi ne précise pas, il ne faut pas faire d'annexe. Ce n'est pas légal ». C'est la raison pour laquelle nous avons supprimé l'annexe.

Restait la zone portuaire que nous avons évoquée au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. L'aménagement de cette zone n'est pas encore défini car il existe de nombreux

aléas. Quand on rentre sur la zone, est prévu le complexe cinématographique et au bout de la zone nous avons maintenant DOLE EXPO. Il y a aussi une partie commerciale. Une partie espaces verts doit être dédiée également. Dans un premier temps, nous avons donc dit que nous n'allions pas transférer cette zone-là, en attendant que la Ville de Dole arrête sa position urbanistique. Manifestement, nous n'avons pas pu faire comme cela. Nous avons donc tout de même tracé une liste de la zone portuaire que nous avons définie, et nous l'avons transférée aujourd'hui.

M. HAMDAOUI : Je me souviens bien de cette discussion à l'Agglomération. En commission, j'ai posé la question de la limite de la zone portuaire. N'est pas intégrée à ce transfert la partie où se situe l'ancien abattoir. Nous en revenons à la question de la définition de la zone d'activités parce qu'il va y avoir des activités économiques (cinéma et restaurants). Cela signifie-t-il donc que nous allons devoir délibérer une nouvelle fois pour retransférer ce morceau de zone ? Ne vaudrait-il pas mieux, dès ce soir, l'inclure dans la partie pour ne pas avoir à revenir dessus lors d'une prochaine délibération ?

M. le Maire : J'entends, mais je précise quand même que, dans la délibération, il s'agit du transfert de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ». Un cinéma pourrait, éventuellement, être considéré comme une activité commerciale, mais c'est surtout une activité culturelle ; oui, ou tertiaire, de service, je l'entends. Après, je crois que nous sommes sur certains équipements de cette nature, pour lesquels nous sommes un peu entre les deux sur la question.

Alors, c'est simple : la volonté de notre Collectivité est de rester maîtresse de ce secteur et du développement de cet équipement. Lorsque nous aurons effectué les démarches administratives nécessaires, s'il se trouve que la loi précise, dans ses jurisprudences ou ses particularités concernant les cinémas, qu'il faut l'intégrer dans ce zonage, nous le ferons par respect de la loi. Aujourd'hui, rien n'est encore fait concernant la construction. Nous verrons donc, à ce moment-là, sur ce sujet. Je pense que nous sommes aussi sur un équipement d'ordre culturel. Je crois qu'il faut être vigilant. Là aussi, tout est question de maturité. Nous n'allons pas transférer tout notre foncier à l'Agglomération dès lors qu'il y a un équipement qui s'approche de la question tertiaire ou commerciale, me semble-t-il.

M. HAMDAOUI : L'explication jette le trouble chez moi, parce que nous restons propriétaires. Il n'y a donc aucune inquiétude à avoir sur le foncier de la Ville. Si l'on transférait le morceau que j'évoquais, cela nous gênerait-il, à terme, en matière d'aménagement ? Devra-t-on passer par l'Agglomération ? Vos propos m'amènent à m'interroger.

M. le Maire : Disons que la maîtrise d'ouvrage sur ce foncier-là, est forcément en lien direct avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous travaillons en confiance. Il faut aussi penser à la gestion. Cela signifie que si, demain, nous cédonc cet espace-là, directement à la Communauté d'Agglomération, les aménagements fonciers autour du cinéma devront être portés par l'Agglomération. Cela peut se discuter, mais il ne s'agit pas de la mission ni de la volonté qui est la nôtre aujourd'hui. Cela ne veut pas dire que, sur le projet de cinéma, il n'y aurait pas un moment où la Communauté d'Agglomération aurait un rôle à jouer, dans la mesure où nous ne réalisons pas un cinéma uniquement pour les Dolois.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Nous allons donc mettre aux voix ce premier rapport sur ce sujet. Y a-t-il des personnes contre ou qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le transfert des Zones d'Activités Économiques (ZAE) de la Ville de Dole à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'autorisation de signature du procès-verbal de mise à disposition.

RAPPORT N° 14 : TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (ZAE) DE LA VILLE DE DOLE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MANDAT DE GESTION

M. le Maire : Je cède la parole à Monsieur FICHÈRE, toujours sur le même sujet, mais concernant la convention de mandat de gestion de ces zones d'activités.

M. FICHÈRE : Il s'agit, là aussi, d'une question de bon sens puisque tout ce qui est entretien (nettoyage, fauchage, déneigage, etc.), pour cette zone comme pour les autres zones de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, reste sous la responsabilité des communes concernées puisqu'elles ont le matériel et le personnel. On imagine donc mal que l'on change de

personnel, pour déneiger par exemple, la zone portuaire. Il est donc proposé de confier cette gestion de l'entretien des zones intégralement aux communes, qui refactureront les coûts à l'Agglomération. C'est l'objet de cette convention.

M. le Maire : Y a-t-il également des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il quelqu'un qui soit contre ou qui s'abstienne ? Cette convention de mandat de gestion est donc adoptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la signature de la convention de mandat de gestion.

RAPPORT N° 15 : FUSION DES ÉCOLES DU 1ER DEGRÉ ROCKEFELLER/WILSON ET COMMARDS

Mme VOUTQUENNE : Merci, Monsieur le Maire.

Au vu du Schéma territorial des écoles du Jura 2015-2019 de l'Éducation Nationale, de l'avis favorable du conseil d'école des Commards, de l'avis défavorable de la Commission de sécurité du 24 octobre 2016 concernant l'école Wilson, et de la vétusté des bâtiments scolaires et périscolaires situés au 32, rue du Général Malet, il est proposé de fusionner les groupes scolaires Rockefeller/Wilson et Commards à compter du 1er septembre 2018. Cette fusion sera accompagnée d'importants travaux afin de sécuriser les locaux réhabilités et de les doter d'infrastructures et d'outils modernes. La réhabilitation et la réorganisation du groupe scolaire Rockefeller/Wilson permettront d'accueillir les élèves des Commards.

Des travaux ont déjà été effectués en 2017, pour l'école Wilson, avec la réalisation d'aménagements extérieurs, et la création d'un nouvel accueil périscolaire. Les travaux se poursuivront en 2018 et 2019, sur la maternelle Rockefeller et l'école élémentaire Wilson, avec la réhabilitation des espaces intérieurs, la création d'espaces de restauration scolaire, et la création d'un nouvel accueil périscolaire. Les travaux de la maternelle et de l'accueil périscolaire Rockefeller devront être terminés pour la rentrée scolaire 2018, ce qui permettra aux élèves de la maternelle des Commards d'intégrer leur nouvelle école. La rénovation de l'école Wilson se poursuivra jusqu'en août 2019. Les élèves d'élémentaire des Commards intégreront donc leur nouvel établissement à la rentrée scolaire 2019.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la fusion entre le groupe scolaire Rockefeller/Wilson et le groupe scolaire des Commards à compter du 1er septembre 2018.

M. le Maire : Il s'agit donc d'un projet important qui consiste à se dire qu'au fond, il vaut peut-être mieux avoir des écoles rénovées qu'une multiplicité d'écoles dans un état dégradé. C'est dans ce sens-là que nous bâtissons ce projet, à l'image de ce que nous avons fait sur Pointelin/Jeanne d'Arc. Comme je l'avais dit lors de mes vœux, nous voulons des équipements rénovés, en état pour les enfants de cette Ville, mais nous ne pouvons pas rénover partout. Il faut donc que nous regroupions et c'est dans ce sens-là que nous voulons mener ce projet, tout en ayant comme objectif, d'abord et avant tout, le bien-être des enfants dans ces établissements. Dans cette logique, nous engageons, comme je l'ai dit tout à l'heure au moment du rapport d'orientations budgétaires, des moyens extrêmement conséquents en faveur des différentes écoles, en l'occurrence Rockefeller, Wilson et - nous le verrons tout à l'heure - les Sorbiers.

Je veux remercier, non seulement les élus qui suivent ces projets, mais aussi la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, car les choses se font en cohérence. Lorsque l'on rénove un bâtiment scolaire, ce qui relève de notre compétence, et que l'on a également des besoins périscolaires, relevant de la compétence de l'Agglomération, les choses se font en cohérence puisque nous avons aussi prévu - comme cela a été le cas sur Wilson cette année - l'aménagement de la partie périscolaire. Nous le faisons également sur Rockefeller et nous le ferons aussi avec les Sorbiers. Cette cohérence montre, non seulement l'efficacité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la Ville de Dole, mais aussi la volonté de chacun d'assumer ses compétences dans le domaine particulièrement sensible qu'est celui de la jeunesse et de l'enfance.

Voilà pour cette fusion. Il s'agit d'une délibération souhaitée par l'Inspection Académique qui nous soutient pleinement dans ces évolutions, car elle a bien compris les tenants et les aboutissants. Je voudrais aussi remercier les enseignants et les parents d'élèves pour contribuer à ces évolutions en faveur de nos écoliers.

Y a-t-il des questions ?

M. WAMBST : Monsieur le Maire, je voulais intervenir sur ce point-là parce que je vais voter contre. Je vais vous expliquer pourquoi. Je connais bien cette question de la rénovation des

Commards, en particulier avec les préfabriqués, la chaleur extrême en été, le froid en hiver, l'exiguïté, l'impossibilité de faire des travaux, etc. La liste est longue et c'est compliqué. En même temps, je me souviens de vous avoir abordé aux environs de 2015, en vous disant : « Le terrain à côté de l'école est à vendre ». Il était à vendre, à ce moment-là, avec une ouverture sur la rue Anatole Amoudru. Cela pouvait donner la possibilité de repenser ce complexe. J'y tiens, pas uniquement parce que j'habite là-bas, mais aussi parce que c'est un quartier multiple, avec beaucoup d'enfants.

L'idée que, forcément, la rénovation et la concentration vont de pair, qu'il faut rassembler, dans des entités importantes, le maximum de monde, ne me semble pas bonne. Je ne suis pas sûr que l'on maîtrise toutes les difficultés qui pourraient naître de cette trop grande concentration d'un nombre trop important d'enfants. Je me souviens simplement, qu'à un moment, la restauration scolaire des Commards ne se faisait plus aux Commards, mais à Wilson. Il fallait donc emmener les enfants pour manger, et les ramener aux Commards après. La mise en place de la restauration collective, la « Grande Tablée », avait permis de rouvrir les Commards, ce qui était très bien perçu par les parents et les enfants. Visiblement, cela se passait très bien.

J'entends bien ce que vous dites concernant les difficultés financières, etc., mais vous ne pouvez pas parler de « la multiplicité dégradée » à moins que votre politique ne consiste à en rénover quelques-unes et à fermer les autres. Je vois vraiment la chose autrement. Je considère qu'il y avait des pistes, qui n'existent peut-être plus maintenant. L'ouverture sur la rue Amoudru est terminée notamment, puisque le bâtiment a été racheté et que les travaux ont été faits. C'est dommage parce qu'il s'agit typiquement d'une école de quartier avec une vraie communauté d'enfants et de parents qui fonctionnait bien et qui, malheureusement, disparaît sur l'autel de l'économie budgétaire, de la concentration, etc. Mais c'est un regret. C'est pourquoi je voterai contre ce projet.

M. le Maire : Bien ! Je prends note. Je rappelle juste que je ne peux pas, de mon point de vue, accepter l'idée que nous puissions faire ce projet par souci d'économie budgétaire alors que c'est cette majorité qui va proposer un plan de réhabilitation de nos écoles, qui a commencé, et qui est, ces dix dernières années, sans précédent. Nous investissons, massivement, dans les bâtiments scolaires parce que nous estimons qu'il s'agit d'une priorité et que nous devons également le faire intelligemment. Il y a du patrimoine qui représente, aujourd'hui, un tel coût de réhabilitation, qu'il faut que nous puissions accueillir des enfants dans des bâtiments rénovés et renouvelés, tout en ayant un esprit qui tend à veiller à multiplier le foncier et ses rénovations.

Je rappelle également que, dans ce dossier, nous essayons aussi de tenir compte de l'ensemble des sujets soulevés par les questionnements de parents, lors des conseils d'école au cours desquels nous avons pris des engagements que nous tiendrons. Je peux comprendre l'idée d'écoles de quartier, mais il faut quand même que nous nous rendions compte d'une chose : nous bénéficions, sur notre Ville, d'un tissu d'établissements scolaires relativement bien répartis, quoique forcément plus denses sur le centre-ville ce qui est le fruit de l'histoire. Mais rendez-vous compte à quel point des enfants, scolarisés sur notre Ville, sont avantagés, dans les questions de distances, par rapport à ceux qui sont en situation de ruralité. Nous sommes, aujourd'hui, sur un éloignement qui est à peu près de 600 à 700 mètres alors que des regroupements d'écoles, dans certains territoires ruraux du département, sont à plus de 10 kilomètres. J'entends donc ce que vous dites. Je ne peux pas entendre que nous étions dans un bon fonctionnement. Peut-être étions-nous dans un bon état d'esprit, au sein de l'école des Commards ? Mais le froid, en hiver, et la canicule, dans les bâtiments préfabriqués, ne me permettent pas d'estimer qu'il s'agissait d'un bon fonctionnement, sans parler des difficultés de restauration scolaire. Voilà donc pourquoi nous souhaitons aller vers ce beau projet.

Vous savez, il y avait aussi de l'inquiétude chez les parents de l'école Jeanne d'Arc. Aujourd'hui, au sein du groupe scolaire Pointelin, tout le monde est ravi de donner aux enfants des conditions telles qu'elles sont à l'école Pointelin, et que nous donnerons demain à tous les enfants, au sein de cette école Wilson, belle école troisième République, qui sera rénovée, sans compter tout ce que nous avons fait cette année sur cet ensemble, notamment quant à la sécurisation qui était extrêmement nécessaire, vu toutes les difficultés de sécurité qu'il y avait le long de l'avenue de la Paix. C'est aussi cela, faire les choses progressivement et en cohérence.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. HAMDAOUI : Je voudrais apporter de l'eau au moulin de Monsieur WAMBST, parce que je me demande s'il ne s'agit pas là d'une fausse bonne idée. Tout le monde est conscient qu'il fallait faire quelque chose au niveau des Commards, que c'était vétuste, etc. Tout à l'heure, j'ai vu, dans les orientations budgétaires, qu'il était question de « Smart Cities ». Concentrer les fonctions dans une ville, en faisant de grosses écoles, c'est aller à l'encontre de l'objectif qui était présenté, tout à l'heure, dans les orientations budgétaires sur « Smart Cities ». Il est dommage que l'adjoint à

l'urbanisme ne soit pas présent ce soir parce que je l'aurais interrogé sur la nécessité de la mixité des fonctions dans une ville, et sur la nécessité de ne pas concentrer les élèves dans les écoles.

En termes de vision, il est vrai que l'on peut se dire que l'on a des difficultés financières, mais qu'il faut rénover, agir et mettre de l'argent quand même et que nous allons concentrer les moyens sur de grosses écoles, de manière à faire des économies de fonctionnement à terme. Mais une autre vision consisterait à voir l'intérêt de l'enfant et à se demander si concentrer les élèves comme cela est une bonne idée. Quelle est la capacité des élèves qui vont arriver à Wilson ? Il me semble que c'est presque autant que dans un collège, autant qu'au Collège Maryse Bastié. Il va y avoir autant d'élèves à Wilson qu'il y en aura au collège Maryse Bastié. On peut donc s'interroger, et j'abonde totalement sur les propos tenus par Monsieur WAMBST.

M. le Maire : *Ne croyez pas que l'école Pointelin et que l'école Wilson vont être un regroupement de la quasi-totalité de nos écoliers. Tout cela reste à dimension extrêmement humaine. Il y a des groupes scolaires, présents sur la Ville ou sur d'autres villes, bien plus importants que cela. Attention ! Je comprends qu'il vous faille de l'argumentation contre, mais regardez ce que nous avons fait à l'école Pointelin. Trouvez-vous aujourd'hui des personnes qui disent être dans une structure de taille bien trop importante ? Je ne crois pas. Nous gardons la proximité, nous gardons des groupes scolaires à taille humaine. Nous ne sommes pas sur de grands collèges ou de grands lycées comme vous l'indiquez. Nous sommes loin de cette situation-là.*

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme JEANNET : *Je voulais juste apporter une petite précision parce que, tout à l'heure, nous avons dit que nous avons beaucoup travaillé avec l'Éducation Nationale et l'Inspecteur d'Académie. Il faut préciser que ce que nous faisons aujourd'hui rentre tout à fait dans le schéma territorial demandé par l'Éducation Nationale. C'est un travail qui est fait avec eux. Nous ne réfléchissons pas seuls dans notre coin pour faire ce que vous appelez de « grosses écoles ». Nous suivons ce qui nous est demandé.*

M. le Maire : *C'est en effet important de préciser que cela correspond au souhait global de l'Inspection sur le sujet.*

Mme BARTHOULOT : *Puisque vous avez beaucoup travaillé, Madame JEANNET, avec l'Éducation Nationale, savez-vous si des postes d'enseignants, de l'école maternelle principalement, vont être supprimés avec cette nouvelle organisation ?*

M. le Maire : *Je vais laisser Nathalie JEANNET répondre précisément sur le sujet, mais ce n'est pas à l'ordre du jour à ma connaissance, ni dans ce qui a pu être discuté avec Monsieur l'Inspecteur, sachant que c'est l'Inspection qui donne les moyens. Vous savez comment cela fonctionne.*

M. WAMBST : *Ce n'est pas le sujet de la soirée, mais dans le schéma de l'Académie, n'y a-t-il pas aussi des projets de regroupements d'écoles où des communes en périphérie directe de Dole n'auraient plus leur école et pour lesquelles il faudrait ramener les enfants sur Dole ? Aux Commards, il n'y avait déjà pas la place d'en mettre plus, car c'était très surchargé. N'y a-t-il pas de projets d'accueil d'écoles de communes immédiatement périphériques de notre secteur, dans le schéma d'académie, je m'entends ?*

M. le Maire : *À ma connaissance, il n'y a pas ce type de projet. En ce qui concerne notre Ville et ce que nous souhaitons, nous ne sommes surtout pas là pour entraîner un mouvement qui consisterait à « dépouiller » les écoles des autres. Ce n'est pas du tout le cas, au contraire. Je dois dire que certains de nos collègues maires, autour de Dole, ont parfois des inquiétudes par rapport à leurs effectifs, mais nous ne sommes pas ici pour favoriser des départs de personnes de ces communes-là vers la Commune-centre. Il s'agit également d'une question de respect de ces communes. Je pense notamment à Choisey ou à Villette sur ce sujet. Les maires m'en ont parlé, et j'ai bien sûr pris l'engagement d'éviter les sortes de dérogations qui viendraient vider leurs propres écoles. Je rappelle également, de manière à ce qu'il n'y ait aucune incertitude, qu'il n'y a pas d'autres projets de regroupement sur la Ville. Nous nous en tiendrons là.*

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix ce rapport n° 15. Y a-t-il des personnes qui sont contre ? Nous avons 5 votes « contre ». Y a-t-il des abstentions ? Il n'y a pas d'abstention. Nous avons donc 29 voix « pour ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 5 voix, approuve la fusion des écoles du 1er degré Rockefeller/Wilson et Commards.

RAPPORT N° 16 : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ROCKEFELLER

Mme JEANNET : Merci, Monsieur le Maire.

Ce dossier est, en effet, dans la continuité de ce qui vous a été proposé tout à l'heure par Madame VOUTQUENNE. Sur ce rapport, il nous faut entamer les travaux de l'école maternelle Rockefeller pour qu'à la rentrée de septembre 2018, nous puissions accueillir les enfants de la maternelle des Commards qui, aujourd'hui, se localise dans le bâtiment juste en face de l'école Rockefeller. Il nous faut réhabiliter ce que l'on appelle le « préfabriqué » où, pour l'instant, les enfants sont accueillis pour le périscolaire (dont la cantine). Nous allons entamer des travaux et ce préfabriqué va être très largement modifié pour y créer deux salles de classe, puisqu'à la rentrée de septembre 2018, nous allons accueillir 6 classes de maternelles pour environ 155 élèves. Nous faisons donc des travaux assez importants puisque, dans ce préfabriqué, il nous faut prévoir les deux salles de classe, mais pas uniquement cela. Il nous faut des sanitaires, et il nous faut des vestiaires. Chez les petits, comme chez les grands d'ailleurs, nous avons besoin de patères, ce qu'il n'y a pas dans un préfabriqué. Nous ne sommes pas dans une école telle que vous les connaissez avec de grands couloirs dans lesquels les enfants peuvent ranger leurs chaussures, leurs cartables, etc. Là, il y aura donc des vestiaires. Aujourd'hui, le coût total de ces travaux d'aménagement, sur cette maternelle Rockefeller, est estimé à 215 198 euros HT.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les travaux d'aménagement de la maternelle Rockefeller, suite à la fusion des écoles Rockefeller/Wilson et Commards ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels du projet, et notamment l'État, au titre de la DSIL (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) 2018, à hauteur de 40 % ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

M. le Maire : Merci. Vous voyez, finalement, en quoi consiste notre politique. Il s'agit, entre autres, de mettre fin à tous ces préfabriqués qui sont une catastrophe pour accueillir des enfants, notamment dans certaines conditions climatiques. Ces préfabriqués ne sont pas là depuis deux ans. Ils sont là depuis des années. Ils vont donc être complètement revus de manière à pouvoir construire à cet endroit, et réaménager des situations de classes acceptables. Pour votre information, afin que les choses soient bien claires, lorsque vous descendez l'avenue Rockefeller, entre la Place du 11 Novembre et la Sous-préfecture, nous aurons désormais, sur la partie gauche, l'ensemble des classes maternelles et, dans la partie droite (ce qui sert aussi de bureaux de vote), tout le périscolaire.

Là aussi, nous clarifions les choses. Jusqu'à présent, le périscolaire et le scolaire étaient mélangés. Maintenant, il y aura, d'un côté le scolaire et, de l'autre côté de la rue, le périscolaire de manière à ce que les choses soient bien identifiées et à ce que l'endroit où l'on enseigne ne soit pas celui où l'on prend la pause, le déjeuner ou les moments de détente du périscolaire pour nos enfants.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

M. WAMBST : Simplement, pour une question de cohérence avec le débat que nous avons eu lors de la délibération précédente, nous allons nous abstenir, sachant bien entendu que nous considérons que vivre dans les préfabriqués, que ce soit aux Commards ou ailleurs, n'est pas la meilleure des choses. Mais, pour une question de cohérence de nos positions, nous nous abstenons sur cette question.

M. le Maire : J'entends votre vote, mais j'avoue simplement que je ne le comprends pas. Je vais vous expliquer pourquoi : vous avez voté contre la fusion des établissements que nous avons évoqués juste avant, mais il s'agit ici d'un rapport de réhabilitation de l'école maternelle. Franchement, pour accueillir des enfants, le vote contre d'une partie de l'opposition, dans le rapport précédent, suffisait très largement à expliquer ce vote et ce positionnement. Mais c'est votre choix et il est très bien de l'assumer ainsi.

Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Il y a 5 personnes qui s'abstiennent sur ce rapport qui est donc adopté avec 30 voix favorables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins 5 voix, approuve les travaux de réhabilitation de l'école maternelle Rockefeller.

RAPPORT N° 17 : AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT CONCERNANT L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT WILSON

M. le Maire : Nous sommes toujours sur nos établissements scolaires. Je l'ai dit, au début de ce Conseil Municipal, il s'agit d'une priorité forte et nous poursuivons avec le rapport de Catherine DEMORTIER.

Mme DEMORTIER : Merci, Monsieur le Maire.

Par délibérations du 23 mars et du 5 octobre 2017, le Conseil Communautaire a validé le projet de réhabilitation d'un accueil périscolaire à l'école Wilson, dans les locaux de l'ancienne halte-garderie l'Ile Enchantée, ainsi que la délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à la Ville de Dole pour l'ensemble des travaux concernés. Les différentes modalités de cette délégation de maîtrise d'ouvrage et de répartition financière du coût de l'opération sont fixées dans une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement conclue entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole. Cette convention doit, aujourd'hui, être modifiée par avenant, afin d'y inclure le bâtiment qui sera dédié à la restauration scolaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole, concernant le groupe scolaire et périscolaire Wilson, afin d'y inclure le bâtiment dédié à la restauration scolaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à l'exécution dudit avenant.

M. le Maire : Merci, Catherine, concernant cet avenant. J'ai dit, tout à l'heure, qu'étaient effectués les travaux de la réhabilitation de l'espace périscolaire qui, auparavant, était occupé par la halte-garderie l'Ile enchantée, qu'il s'agit d'un service supplémentaire de proximité dans l'école Wilson, par rapport à cette dimension extrascolaire, et qu'il nous restait, par transfert de la compétence à l'Agglomération, à régler les questions de la restauration scolaire qui sera effectuée dans cette école, sachant que la restauration scolaire est, désormais, une compétence intercommunale. Par cette convention nous effectuons une modification (un avenant) concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement entre l'Agglomération et la Ville.

Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions ni d'observations. Je vais donc mettre ce rapport aux voix. Y a-t-il des personnes contre ou des personnes qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avenant à la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage et de financement concernant l'Accueil de Loisirs Sans hébergement Wilson.

RAPPORT N° 18 : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LA RÉALISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DES SORBIERS

M. le Maire : Toujours pour conforter, si ce n'est amplifier, la question de nos établissements scolaires, nous avons maintenant une délibération sur les Sorbiers, aux Mesnils-Pasteur. Vous savez que l'école va être reconstruite et que les choses sont en cours. Peut-être avez-vous vu, dans les arrêtés de décisions que j'ai prises, un marché pour l'architecte ? Il s'agit ici, comme je l'ai dit tout à l'heure, en cohérence avec l'Agglomération, de mettre en place quelque chose qui n'existait pas, à savoir un service supplémentaire. C'est la question du périscolaire sur les Sorbiers.

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. Je ne sais pas si je vous présente une délibération finale ou conclusive après le long débat que nous avons eu sur les questions scolaires, mais, après tout, c'est normal puisque c'est une des toutes premières compétences que la loi nous a définies en 1884. Je trouve juste et normal qu'il y ait un débat aussi riche que celui que nous avons eu ce soir. Je dois ajouter, Monsieur le Maire, que si je me suis réjoui, sans en parler, de l'inscription du théâtre municipal dans sa deuxième tranche, dans les orientations 2018, je trouve tout aussi important, peut-être même plus, que l'on prête attention à l'éducation des enfants dans une ville, et dans la nôtre. C'est bien le rôle du Conseil Municipal.

Vous le savez, suite à l'incendie de l'école maternelle des Sorbiers, un projet de reconstruction est en cours. Monsieur le Maire vient d'en parler, et de montrer toute la cohérence qu'il y avait entre les réhabilitations, les regroupements du centre-ville et ce projet sur un autre territoire de la Ville. Pour mener à bien ce projet, il est proposé que la maîtrise d'ouvrage soit déléguée à la Ville de Dole. Ce projet sera pris en charge financièrement par la Ville de Dole et la Communauté

d'Agglomération du Grand Dole, avec une répartition en fonction de la nature de l'activité considérée. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est ainsi proposée. Le coût des travaux pour la création de l'accueil périscolaire, comme il a été dit et j'insiste là-dessus, est évalué à 65 000 euros HT et sera pris en charge intégralement par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents relatif à l'exécution de ladite convention.

M. le Maire : Merci, Jean-Philippe, pour ce rapport. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix cette convention. Y a-t-il des personnes qui sont contre ou qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Cette convention est donc adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation de l'Accueil de loisirs sans hébergement des Sorbiers.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : Bien, il s'agissait de notre dernier rapport pour ce soir. Je vous remercie et vous souhaite, à chacun, une bonne soirée.

Madame BARTHOULOT : N'y a-t-il pas de questions diverses, Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Il n'y a pas de questions diverses. Je veux bien les prendre, mais elles ne sont pas à l'ordre du jour.

Madame BARTHOULOT : Vous avez été destinataire, Monsieur le Maire, d'une lettre du Collectif des Associations d'Accompagnement des Migrants et d'Aide aux Migrants, qui vous a alerté sur la situation d'une quarantaine de familles qui ne seraient plus hébergées, à partir du 30 mars 2018. Ce collectif vous demandait de vous positionner sur cette situation. Je voulais savoir où en était votre réflexion par rapport à cela.

M. le Maire : Sincèrement, j'ai eu deux courriers concernant les mineurs non accompagnés, mais, pour le moment, je n'ai pas eu de courrier sur les quarante familles que vous évoquez dans cette situation. Mais peut-être est-ce arrivé à la Mairie très récemment ? Je voudrais rappeler, simplement, quelques points, puisque vous m'interrogez sur le sujet. Ma priorité, sur ce domaine-là, c'est d'abord les mineurs non accompagnés. Vous le savez, d'ailleurs, parfaitement parce que je suis intervenu longuement au Département, sur le sujet. C'est une préoccupation parce que je ne pourrai pas accepter que, dans cette Ville, nous puissions laisser des mineurs à la rue, alors qu'ils ont parfois traversé, y compris malheureusement avec des filières, de très longs voyages difficiles. Je rappelle aussi que le Conseil Départemental, lorsque ces personnes sont mineures, les prend, pour l'instant, en totalité, en hébergement. Cela signifie que, parce que ce sont des mineurs, cela relève de la compétence du Département. Nous arrivons donc encore à gérer ce sujet, ce qui n'est pas forcément le cas de tous les départements.

Concernant les autres personnes, je peux comprendre leurs difficultés et l'émoi que cela peut susciter chez les uns et les autres. Je rappelle, simplement, qu'il s'agit là de questions extrêmement difficiles. Je veux rappeler également – et là, je serai très ferme sur le sujet – que la Ville de Dole peut s'enorgueillir du travail effectué auprès des personnes en difficultés et, notamment, auprès des migrants et des personnes bénéficiaires du droit d'asile. Je souhaiterais vraiment que l'ensemble des autres collectivités du Département puissent en faire autant. En effet, avec le CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile), avec tout ce qui est fait par des associations comme le Saint-Jean, notre territoire participe largement à l'accueil d'un certain nombre de personnes en difficultés, notamment concernant la question du droit d'asile (personnes qui sont menacées dans leur pays). Et là, il s'agit d'une priorité.

Ma position personnelle – je vous le dis, comme cela, vous le saurez – est que c'est la position de la France d'accueillir ces personnes menacées parce qu'il ne faut jamais oublier que, nous aussi, en France ou à l'étranger, nous avons pu être accueillis au cours de l'Histoire. La question migratoire est extrêmement compliquée par rapport aux migrants d'ordre économique. Il est donc bien normal que l'État fixe des règles. Les différentes personnes que vous évoquez relèvent de la compétence de l'État. C'est à l'État de gérer ces questions-là. Je considère que notre Collectivité, que la Ville de Dole, arrive, très largement, en soutien par son tissu associatif, lui-même très souvent soutenu par la Ville de Dole, y compris financièrement, par ses structures, par le CADA. À Dole, nous ne saurions accueillir l'ensemble des personnes en difficultés, mais c'est bien un

équilibre, sur notre Territoire jurassien, qu'il faut maintenir par rapport à ces difficultés. Nous devons respecter les lois et les règles ainsi que l'avis du Préfet, dans cette situation telle que vous la décriviez. Voilà qui m'a permis d'exposer ma vision des choses.

M. HAMDAOUI : J'ai été interpellé par des agents au sujet d'inquiétudes et d'un manque de communication s'agissant de la question de la restauration collective. Ils m'ont signifié avoir déjà subi des hausses de tarifs sans avoir été prévenus au 1^{er} janvier 2017 (hausse de 20 %) et au 1^{er} janvier 2018 (hausse de 8 %). Ils ont également évoqué la fermeture de la restauration une semaine au mois d'octobre, sans avoir non plus été prévenus. Ils m'ont d'ailleurs raconté que le CAT d'Étapes (Centre d'Aide par le Travail) avait été démuni, pendant une semaine. Une quarantaine de personnes ont dû chercher un autre endroit pour aller déjeuner. L'inquiétude la plus importante concerne une rumeur de fermeture, fin juin, de cette restauration collective. Quand la rumeur circule, elle génère des inquiétudes.

M. le Maire : Je vais laisser la parole à Nathalie JEANNET qui va vous expliquer tout cela, parce que les choses sont claires, transparentes, et qu'un certain nombre de raisons par rapport à ce que vous citez.

Mme JEANNET : Je vais essayer de balayer tous les points. Concernant les augmentations de tarifs, elles ont eu lieu, en effet. Je pense que vous êtes tout à fait conscients qu'aujourd'hui, manger sur place, trouver un déjeuner à 7 euros, ne me semble pas quelque chose d'exorbitant, sachant que nous avons des charges, au niveau de la gendarmerie et que, malheureusement, il faut bien que le Syndicat s'équilibre. Vous savez qu'il a un budget à respecter, qu'il n'est pas subventionné, et qu'il doit donc faire avec ce qu'il a. Voilà pour la première chose.

Concernant la deuxième, nous avons, en effet, fermé une semaine au mois d'octobre 2017, tout simplement parce que nous avons eu un souci de personnel absent (5 personnes). Nous avons été prévenus le vendredi à 15 heures que nous aurions 2 personnes absentes le lundi. Vous imaginez bien qu'il était compliqué de savoir comment faire pour remplacer tout ce petit monde. Nous avons donc en effet pris cette décision. Nous en avons discuté avec Étapes. Ils ont trouvé une solution, et la semaine suivante, tout est rentré dans l'ordre. Nous avons donc rouvert. Je ne vois donc pas trop où est le problème.

Vous évoquez une rumeur de fermeture. Je vous rassure, il ne s'agit pas d'une rumeur. Il y aura bien une fermeture pour la simple et bonne raison que la convention avec la gendarmerie ne sera pas renouvelée. J'ai reçu le courrier au mois de janvier 2018. Tout cela repose sur des problèmes de sécurité renforcée dans les gendarmeries. La convention, je crois, doit s'arrêter autour du 10 ou 11 juillet 2018. Nous arrêterons donc au 30 juin prochain. Il ne s'agit donc pas d'une rumeur. Je vous le dis. Il n'y a pas de souci, mais je n'y suis pour rien. À partir du moment où la gendarmerie ne veut pas renouveler la convention, je ne peux pas rentrer à la gendarmerie de force. En effet, le restaurant fermera donc au 30 juin 2018.

Depuis une semaine ou deux - je ne sais plus - le personnel, ainsi que toutes les personnes qui vont y manger, en ont été informés. Nous nous y sommes pris relativement tôt, de façon à ce que tout le monde ait le temps de se retourner. Je pense qu'en prévenant mi-janvier pour le 30 juin, nous ne prenons personne au dépourvu. Une discussion s'est également engagée avec Étapes qui venait y manger à 35 ou 40 personnes par jour, et une solution a été trouvée. Concernant les agents, j'ajouterai juste que nous avons, aujourd'hui, une moyenne de 15 agents par jour qui viennent y manger, sur les 600 personnes que nous avons entre la Ville et l'Agglomération. Faire tourner un restaurant pour 15 personnes, je ne sais pas faire. Peut-être le savez-vous, vous, mais moi je ne sais pas faire. Aujourd'hui, en effet, nous fermerons ce centre de restauration, mais je rappelle - et j'insiste là-dessus - qu'il s'agit d'un problème de convention non renouvelée.

M. le Maire : Je pense, effectivement, par rapport à tout ce qu'a évoqué Nathalie JEANNET que nous ne sommes pas du tout surpris - et je pense que personne ne l'est - qu'aujourd'hui, lorsque nous rentrons dans un domaine, et dans un site, de Défense nationale qu'est une gendarmerie, les difficultés pour accueillir le public soient très nombreuses, dans le contexte actuel. Aujourd'hui, cette décision est prise par la gendarmerie et par l'État. Lorsque vous entrez, aujourd'hui, dans la gendarmerie, ne serait-ce que pour une visite à laquelle vous êtes invités, vous en êtes à devoir avoir un laissez-passer. Il n'est donc pas étonnant que l'on en arrive là. Mais, attention, nous parlons d'un service apporté à quelques personnes et qui devront trouver une solution alternative. Les choses sont largement anticipées. Je rappelle que, sur la Collectivité de la Ville et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous avons près de 600 agents, et que le site en question ne concernait que quelques dizaines de personnes.

M. HAMDAOUI : Je viens d'entendre dans les derniers mots que vous aviez proposé une alternative. Attendez, puisqu'après, je ne prendrai plus la parole. Il fut un temps où le personnel allait déjeuner au foyer du Val-d'Amour. C'est une bonne idée que de vouloir créer du lien social, de la mixité, du mélange, de l'échange avec ces personnes. Le lien intergénérationnel pourrait se développer à cet égard.

M. le Maire : D'accord. Je ne vais pas, ici, vous donner une solution alternative. Que l'on puisse accompagner les personnes, pour qu'elles aient des solutions pour pouvoir se restaurer, vu le très faible nombre de personnes concernées, nous pourrions essayer de le faire. Je pense, néanmoins, qu'il ne s'agit que d'un nombre très faible, et que les personnes concernées sont suffisamment capables de trouver des solutions alternatives. Mais, encore une fois, il s'agit de choses que nous pouvons évoquer avec elles sans aucun problème.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 35.